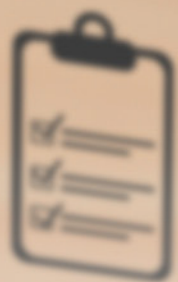


NG

Numéro 8 - Octobre / Novembre 2022

NOUVEAU GENEVOIS
MAGAZINE DU PLR GENÈVE



EDITO

La République

DOSSIER SPÉCIAL

Bilan de la législature

BIJAN DE LA LEGISLATURE

**DÉCOUVREZ LE TRAVAIL ACCOMPLI
PAR VOS DÉPUTÉS P.4**

Agenda

NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER
22 NOVEMBRE 2022 Apéritif de la présidence De 18h à 19h45 à Versoix	20 DÉCEMBRE 2022 Assemblée des délégués Dès 19h à Chêne-Bourg	12 JANVIER 2023 Apéritif des vœux Détails suivront sur plr-ge.ch
		24 JANVIER 2023 Apéritif de la présidence Détails suivront sur plr-ge.ch

LE NOUVEAU GENEVOIS EN VERSION ÉLECTRONIQUE

Savez-vous qu'il est possible de recevoir le *Nouveau Genevois* par mail à la place de l'envoi postal? Envoyez-nous un mail à info@plr-ge.ch si vous souhaitez bénéficier de cette possibilité.

Sommaire

ÉDITO	P. 3 DOSSIER	P. 4
La république	Législature 2018-2023: le temps du bilan est venu Économie et emploi: réduire les entraves étatiques Fiscalité: une législature de succès Environnement: un travail pragmatique sans céder à l'émotionnel Aménagement & logement: le PLR montre la direction	Mobilité: la guerre des transports n'est pas finie Sécurité: une belle amélioration de la situation Santé: gérer l'urgence sans perdre de vue l'objectif à long terme Enseignement: le PLR monte au créneau Innovation: soutien aux nouvelles technologies

... et plus encore! Bonne lecture!

Edito



Par Bertrand Reich,
président du PLR Genève

La République

Écrite par Platon, la République met en scène un dialogue de Socrate avec différents interlocuteurs. Il est question de justice, de vieillesse, d'égalité homme/femme, de régimes politiques, dont la démocratie, et de construction de la Cité.

Considéré comme le premier ouvrage de philosophie politique, cet opus souligne notamment les vertus mais aussi la faiblesse de la démocratie, qui prépare la tyrannie: par les libertés qu'elle porte et par ses aspirations élevées, la démocratie succombe nécessairement aux coups que lui portent les adeptes d'un régime politique autoritaire. Ce concept d'anaclyose sera ultérieurement développé par Polybe de Mégalopolis.

Quel rapport avec notre petite République? Nous traversons une période qui voit vaciller

les certitudes et s'estomper des valeurs que l'on croyait acquises: un continent épargné par la guerre, les libertés, l'indépendance, la prospérité, la laïcité. Après une pandémie qui a mis à mal le monde, tant par sa létalité que ses conséquences économiques et sociologiques, l'invasion de l'Ukraine par la Russie et le chaos qui en résulte bousculent notre société. En outre, l'islamisme, le révisionnisme, le totalitarisme moral gagnent le terrain que nous leur cédon, par faiblesse ou candeur, comme une démocratie qui ouvre la porte à la tyrannie.

Et pourtant, il est mille raisons de se réjouir et d'espérer: la résilience et l'agilité de l'économie annoncent une année 2022 faste sur le plan des rentrées fiscales, de plus en plus de voix s'élèvent avec détermination pour rappeler, à juste titre,

que réussir sa vie n'est pas un échec, que d'avoir de l'ambition est une vertu et que lorsque cette ambition est au service de la collectivité, celle-ci doit s'en saisir; qu'être humain est une donnée factuelle et non un motif de honte et que, de manière générale, les progrès de la science, de l'organisation politique et de la redistribution font que la qualité de vie s'améliore.

Le PLR est porteur d'un projet de société tourné vers l'avenir, avec un Etat qui assure la sécurité, la santé et la formation, offre un cadre adéquat à l'économie, mais également à la créativité et en réalité à tous les projets de vie qui s'inscrivent dans le respect d'un ordre juridique respectueux de la diversité et des libertés; justice sociale et formation sont assurées, liberté et solidarité sont

présentes. Vous le savez, il s'agit bien plus d'une construction en cours, que d'un projet. Vous trouverez ainsi dans les pages qui suivent des contributions de nos élus cantonaux, sous forme de bilan (partiel) de législature, sur neuf thématiques importantes: économie, fiscalité, environnement, mobilité, logement/aménagement, sécurité, santé, formation et innovation. Les temps prochains démontreront que ce bilan constitue un socle sur lequel nous aspirons à construire encore. Avec vous, pour vous.

Bonne lecture!

RÉDACTION

Le *Nouveau Genevois* est l'organe officiel du PLR Les Libéraux-Radicaux Genève. Les articles ne reflètent toutefois pas nécessairement l'opinion du parti.
13, boulevard Emile-Jaques-Dalcroze · 1205 Genève
info@plr-ge.ch

ÉDITEUR RESPONSABLE

PLR Genève · T 022 818 42 42

RÉDACTRICE EN CHEF

Céline Zuber-Roy · celine.zuber@plr-ge.ch



ABONNEMENT Paraît 9 fois par an
Abonnement (1 an): Fr. 60.–
Abonnement et adhésion au PLR: Fr. 100.–
Abonnement de soutien: Fr. 200.–

CRÉATION ET RÉALISATION

s agence

CRÉDITS PHOTOS

Daniel Schludi, Jon Moore, Yustinus Tjiuwanda,

MARKETING & PUBLICITÉ

Contacter la rédaction · info@plr-ge.ch · T 022 818 42 42

IMPRESSION

Atar Roto Presse SA · CP 565 · 1214 Vernier · atar.ch



myclimate.org/01-22-577959

DOSSIER LÉGISLATURE 2018–2023

Législature 2018-2023 : le temps du bilan est venu

LA LÉGISLATURE SE TERMINERA EN AVRIL PROCHAIN. LE *NOUVEAU GENEVOIS* VOUS PROPOSE DANS CETTE ÉDITION UN BILAN DU TRAVAIL DES DÉPUTÉS PLR. YVAN ZWEIFEL, CHEF DE GROUPE, COMMENCE PAR APPORTER UN POINT DE VUE GLOBAL SUR CES CINQ ANNÉES AU GRAND CONSEIL.



Par Yvan Zweifel

LE PLR A TENU LE CAP MALGRÉ LES TEMPÊTES

La législature qui se termine n'aura pas été de tout repos entre les affaires qui ont ébranlé le Conseil d'Etat et pris du temps sur le travail parlementaire, et l'épidémie que nous avons vécue qui a provoqué une crise sanitaire, économique et sociale bouleversant l'ordre du jour du Grand Conseil qui a accumulé les sujets d'urgence et l'étude à marche forcée de nombreux projets de lois et de motions.

Comme le dit le proverbe, c'est dans la tempête qu'on reconnaît les grands capitaines et c'est parce que le PLR est resté droit dans ses bottes, convictions chevillées au corps, que nous avons été de loin la plus grande force de propositions parlementaires durant toute cette crise. Et c'est aussi parce que nous sommes continuellement à l'écoute des entrepreneurs et des indépendants

de ce canton que nous avons pu proposer rapidement des solutions et des aides à des secteurs sinistrés par des décisions étatiques parfois brutales malgré les circonstances. Et c'est aussi grâce à notre politique fiscale concurrentielle, qui a permis la plus importante réforme fiscale de ces dernières décennies, la fameuse RFFA, défendue brillamment par Nathalie Fontanet, négociée par nos députés et approuvée par le peuple en 2019, que notre économie a été tellement résiliente et donc que Genève a pu sortir indemne de cette crise.

Sur d'autres sujets d'actualité, comme l'environnement ou encore la mobilité, la position du PLR se veut pragmatique et orientée sur le long terme. Pour cette raison, notre discours prend parfois plus difficilement face à des solutions à l'emporte-pièce ou les nombreuses contraintes que veulent nous imposer les Verts et leur nouveau pendant soi-disant de droite. Mais là encore, c'est en gardant une ligne politique claire et en s'y tenant, contre vents et marées et, surtout, contre les effets de mode, que nous réussissons à convaincre. Il n'est d'ailleurs pas anodin que les récents sondages au niveau national voient le PLR progresser. Nous avons su tenir le cap pendant la crise du Covid et maintenant que d'autres crises arrivent, notamment sur le front énergétique, le peuple reconnaît notre formation comme plus convaincante que bien d'autres pour les relever, précisément parce que c'est dans la tempête qu'on reconnaît les grands capitaines.

C'est parce que le PLR est resté droit dans ses bottes, convictions chevillées au corps, que nous avons été de loin la plus grande force de propositions parlementaires durant toute cette crise.

UNE EXCELLENTE ÉQUIPE PLR

A titre personnel, cette législature m'a donné la possibilité et l'honneur de diriger le groupe des députés de notre parti. C'est un défi passionnant qui oblige à sortir de sa zone de confort et à maîtriser des sujets parlementaires bien au-delà des commissions où l'on siège. C'est aussi un rôle de chef d'orchestre, consistant à mettre en valeur chaque député selon les sujets de discussion, afin de communiquer au mieux notre message. J'ai pour cela la chance de pouvoir compter sur une formidable équipe de députés, dont les compétences et les connaissances multiples permettent toujours au PLR d'être au centre des discussions parlementaires.

Je profite ici aussi de remercier notre assistant parlementaire, Gabriel Delabays, qui non seulement nous épaula magnifiquement dans notre travail de député de milice, mais anticipe également les problèmes et les questions et même les réponses à y apporter. Notre travail est grandement facilité grâce à lui, comme c'était déjà aussi le cas avec son prédécesseur, Mohamed Atiek, avec qui j'ai pu collaborer au début de mon mandat de chef de groupe. Il faut aussi souligner l'immense travail de notre secrétariat et notamment de notre secrétaire générale, Audrey Covo, qui sont toujours présents pour nous soutenir. Merci à eux.

Enfin, il sied de souligner l'excellente collaboration que nous avons avec notre Conseillère d'Etat, Nathalie Fontanet, et notre président, Bertrand Reich. Cela paraît simple de le dire, mais cela n'a pas toujours été aussi évident ni aussi transparent à d'autres époques et je tiens à les remercier tous deux. Nathalie à qui nous

devons aussi de nombreux succès et dont l'aura et la force de travail lui permettent de largement émerger d'un Conseil d'Etat qui, dans sa majorité, n'aura pas brillé durant cette législature. Notre collaboration, et cela s'est particulièrement vérifié avec la RFFA, a aussi facilité les succès PLR de ces cinq dernières années.

Le PLR est souvent vu comme le parti à abattre, tant au Grand Conseil qu'à un niveau plus global, d'abord parce que nous sommes le parti ayant le plus d'élus, mais aussi parce que nous sommes force de proposition et que nous savons mener ces propositions à bien en trouvant des majorités dans un parlement éclaté. Et c'est parce que nous serons aussi jugés par le peuple en 2023 sur notre bilan et sur le respect du programme sur lequel nous avons été élus que plusieurs de mes collègues vous dévoileront, dans les pages à suivre de votre publication préférée, nos principaux faits d'arme. Je vous en souhaite bonne lecture et me réjouis d'en discuter avec vous, que ce soit à l'occasion d'une prochaine assemblée du PLR ou sur les nombreux stands que nous aurons l'année prochaine.



DOSSIER LÉGISLATURE 2018–2023

Economie et emploi : réduire les entraves étatiques

LE DOMAINE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'EMPLOI A TOUJOURS ÉTÉ UN DES SUJETS DE PRÉDILECTION DU PLR. CETTE LÉGISLATURE, LA THÉMATIQUE A ENCORE PRIS DE L'AMPLEUR EN RAISON DES IMPACTS DE LA CRISE SANITAIRE ET PLUS RÉCEMMENT DE LA GUERRE EN EUROPE. JACQUES BÉNÉ, DÉPUTÉ, FAIT UN POINT DE LA SITUATION ET PRÉSENTE LES ACTIONS DU GROUPE PLR EN LA MATIÈRE.



Par Jacques Béné

Le groupe PLR n'a pas chômé durant cette législature et durant la crise sanitaire et économique actuelle. Il a mis tout en œuvre pour maintenir des conditions cadres qui favorisent le maintien des activités économiques nécessaires au bon fonctionnement du canton. Il a surtout contenu la forte pression des milieux de gauche sur l'économie privée pour augmenter les impôts, les taxes, les contrôles, ... En 5 ans, il a déposé 17 textes parlementaires concernant l'économie et l'emploi.

LA SITUATION ACTUELLE

Sous couvert de transition énergétique, d'employabilité et de baisse du taux de chômage, la gauche cherche en permanence à créer des milliers d'emplois publics dans une fonction publique déjà pléthorique en comparaison intercantonale. Pour rappel, il y a déjà plus de 100 000 emplois publics entre l'État, les communes et les établissements subventionnés et le salaire médian dans la fonction publique dépasse de CHF 2000.- par mois celui du secteur privé (CHF 8956.- contre CHF 6957.-).

Beaucoup d'emplois créés à Genève ne répondent pas aux profils des demandeurs d'emplois. Ce chômage structurel touche les personnes ayant peu ou pas de qualifications, qui recherchent des emplois à faible ou moyenne valeur ajoutée. La formation et la facilitation des reconversions

professionnelles doivent donc être privilégiées en partenariat avec les entreprises, qui sont les mieux à même de définir les besoins de leurs secteurs d'activité. En ce sens, la task force « Employabilité » mise en place par l'État devrait ouvrir, nous l'espérons, des pistes prometteuses pour l'avenir.

Le marché de l'emploi genevois est dynamique. Preuve en est que 43 000 entreprises sur le canton offrent près de 400 000 emplois, dont 85 % dans le tertiaire, pour seulement 240 000 actifs. Il n'y a donc pas de problème de création d'emplois, mais d'une demande ne correspondant pas à l'offre.

Par contre, plus la situation économique se dégrade, plus on perd d'emplois privés et plus l'État se renforce en créant des emplois publics. On renforce donc l'appareil étatique alors que pour partager des richesses, il faut

en produire. Ce que font les entreprises genevoises, qu'il faut accompagner et stimuler pour qu'elles génèrent des emplois d'avenir et que toute la société puisse participer à la transition énergétique.

LE BILAN GÉNÉRAL DU GROUPE PLR

En 2019, pour contrer l'initiative « pour un pilotage démocratique de l'aéroport de Genève » (IN 163), le PLR avait proposé un contre-projet à l'initiative (PL 12435). Ce contre-projet demandait que l'État prenne les mesures adéquates pour limiter les nuisances dues au trafic aérien, dans le

respect du droit supérieur, tout en visant un équilibre entre les enjeux économiques, le développement des emplois et les exigences d'un développement durable. En d'autres termes, ce contre-projet misait sur l'évolution de la technologie pour permettre la réduction des nuisances mais ancrerait également dans la Constitution les contrats d'objectifs qui permettent au canton de s'assurer que les contraintes du PSIA soient prises en compte pour le bien-être de la population genevoise. En votation, c'est finalement l'initiative qui a été préférée. Cependant, le PLR s'est battu pour une loi d'application modérée (PL 12879), permettant de mettre en œuvre

l'initiative tout en sauvegardant les intérêts économiques de l'aéroport, qui contribue à 34 000 emplois directs et indirects.

Le PLR a porté plusieurs projets de loi pour élargir l'ouverture des commerces, afin de diminuer les achats en France voisine et favoriser l'activité des commerces genevois. En 2018, le Grand Conseil avait accepté un projet de loi PLR (PL 12372), limité dans le temps, qui prévoyait une ouverture trois dimanches par année pour les commerces en attendant l'adoption d'un accord entre les partenaires sociaux. Ce PL mettait en œuvre la volonté du peuple genevois, qui avait

accepté une loi en novembre 2016, celle-ci n'ayant pas été mise en œuvre faute d'accord entre les partenaires sociaux. Le PLR a aussi soutenu, en 2021, le projet de loi du Conseil d'État (PL 12871) qui pérennisait le dispositif issu du projet de loi PLR susmentionné. Le projet de loi du Conseil d'État a toutefois été refusé par une courte majorité en votation populaire après un référendum.



Le PLR s'est également engagé dans la lutte contre le travail au noir. Afin de prévenir ce phénomène, le groupe des députés a notamment déposé la motion 2651, qui a été acceptée par le Grand Conseil.

En 2012, en matière de simplification administrative, une modification de la législation fédérale avait permis l'inscription au registre foncier de cédulas hypothécaires sans qu'il soit nécessaire d'établir un papier valeur. Cette modification permettait aux différents registres fonciers partout en Suisse d'être plus transparents. Il était prévu que le transfert de la cédula hypothécaire de registre se ferait par simple inscription du nouveau créancier au registre foncier. Cette innovation permettait d'épargner les frais d'établissement et de conservation des titres physiques, de même que les frais de communication de ces titres entre les offices du registre foncier, les notaires et les banques. Pour des raisons d'interprétation sur la base d'une ancienne législation, ce projet n'avait pas été appliqué à Genève. C'est pourquoi le PLR a déposé un projet de loi (PL 12594) visant à résoudre cette problématique. Neuf ans après l'entrée en vigueur de la réforme fédérale, le projet du PLR a été approuvé par le Grand Conseil, permettant ainsi une simplification administrative significative et supprimant des dépenses inutiles.

Dans le même sens, le PLR a aussi déposé un projet de loi (PL 12748) prévoyant des mesures visant à réduire

la surréglementation. Ce dernier, en attente de traitement par la plénière du Grand Conseil, demande notamment un assouplissement du cadre législatif et réglementaire et d'autres mesures complémentaires visant à prévenir la surréglementation. Enfin, le PLR a aussi déposé une motion (M 2448) demandant une étude complète sur la surcharge administrative et un plan d'action visant à assainir le cadre réglementaire. Celle-ci a été soutenue par une majorité du Grand Conseil en avril dernier.

COVID-19

Dans le cadre de la crise du Covid-19, le PLR avait déposé plusieurs motions et projets de lois pour soutenir les différents secteurs économiques. D'une part, des projets de loi ont été déposés pour lever plusieurs taxes touchant le secteur de la restauration et des établissements avec débits de boissons. Ainsi, le PL 12942 prévoyant la suspension de la taxe d'empiètement dans tout le canton pour les années 2021-2022 pour les cafetiers-restaurateurs, ainsi que tous les établissements offrant un débit de boissons. Cette suspension de taxe représentait un montant d'environ 2 millions de francs par année. Ce projet a malheureusement été refusé par une courte majorité du Grand Conseil. Par contre, un second projet de loi du PLR (PL 12976) demandant la suspension de la taxe d'exploitation pour les mêmes établissements pour les années 2021-2022 a lui été adopté par le Grand Conseil.

Le PLR avait également porté, avec le PDC, un amendement permettant de doter la Fondation d'Aide aux Entreprises d'un montant de 50 millions de francs, dans le cadre de l'étude sur le PL 12263.

Plusieurs motions ont aussi été déposées pour faciliter les transitions professionnelles vers des secteurs avec un fort besoin, comme le secteur de la santé. Il a par exemple été proposé de prévoir une bourse de formation, une aide indivi-

duelle extraordinaire pour les indépendants et les dirigeants d'entreprises privés de leur outil de travail, de mener une campagne de promotion des entreprises locales et du terroir, d'augmenter les contributions aux cas de rigueur, de mieux soutenir l'apprentissage, ainsi que de garantir l'ouverture des écoles (voir notamment les PL 13065 et 12372, les M 2739 et 2713 et les résolutions R 950 et 949).

Le groupe PLR a mis tout en œuvre pour maintenir des conditions cadres qui favorisent le maintien des activités économiques nécessaires au bon fonctionnement du canton.



DOSSIER LÉGISLATURE 2018–2023

Fiscalité : une législature de succès

LES DÉPUTÉS PLR ONT ÉTÉ PROACTIFS EN MATIÈRE DE FISCALITÉ DURANT CETTE LÉGISLATURE ET ONT ENGENDRÉ PLUSIEURS VICTOIRES. YVAN ZWEIFEL, CHEF DU GROUPE PLR, REVIENT SUR LES OBJETS LES PLUS SAILLANTS.

La fiscalité est au cœur du programme PLR, mais aussi au centre de toutes les discussions politiques, puisque les impôts représentent près de 80% des revenus de l'Etat de Genève. Si la fiscalité a une fonction redistributive, elle a aussi une fonction de promotion économique, puisqu'une fiscalité concurrentielle fait partie des principales conditions cadres, par exemple lorsqu'une entreprise souhaite s'installer quelque part. C'est dans ce sens que le groupe des députés PLR a œuvré tout au long de cette législature pour alléger une fiscalité trop lourde en comparaison inter-cantonale et préserver, et même renforcer, l'attractivité et la prospérité genevoise, gage de prestations de qualité en faveur de notre population.

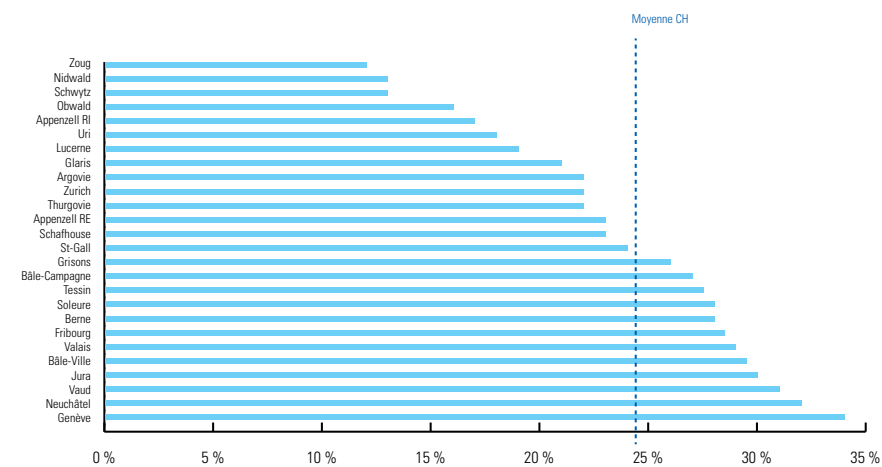
UNE FISCALITÉ GENEVOISE TROP ÉLEVÉE

En préambule, il faut rappeler ce constat que nous connaissons tous : à Genève, on paye trop d'impôts. Et ce n'est pas nous qui le disons, mais des études étayées et éloquentes,

à commencer par l'administration fédérale des finances qui publie chaque année l'indice de l'exploitation du potentiel fiscal de chaque canton. Genève est en tête de ce classement, ceci chaque année et de loin avec 34,2% contre une moyenne de 24,6% pour toute la Suisse.

Le Conseil d'Etat a également commandité une étude auprès de l'institut de recherche économique suisse indépendant, BAK Economics AG. Concernant les revenus de l'Etat, le constat est cinglant : Genève a une fiscalité plus élevée que la très grande majorité des autres cantons. Selon le rapport BAK (page 5) : « la combinaison du potentiel de ressources et d'exploitation du potentiel fiscal donne les

Exploitation, en 2022, du potentiel fiscal par canton en %



recettes fiscales par tête. Dans le canton de Genève, celles-ci sont supérieures d'environ 90% à la moyenne des cantons ».

Toujours en matière de fiscalité, Genève est le canton où les contribuables les plus riches sont aussi les plus solidaires de Suisse puisque ceux-ci sont les plus ponctionnés avec les taux les plus élevés de tout le pays (1% de taux maximum sur la fortune et 46% de taux maximum sur les revenus). Fort de ce constat, il s'agit maintenant de décrire ce que nous avons fait pour remédier à cette situation.

LES COMBATS DU PLR

La première grande victoire fiscale du PLR est évidemment l'adoption par le peuple, le 19 mai 2019, de la RFFA, la réforme de l'imposition des entreprises, ceci à 62,18% pour le volet fédéral et à 58,21% pour le volet cantonal. Cette réforme essentielle a permis de supprimer les fameux statuts fiscaux cantonaux désormais prohibés au niveau international, tout en maintenant les entreprises concernées ici et en baissant de 24% à 14% l'impôt sur le bénéfice de toutes les entreprises genevoises.

Ce résultat est le fruit tout d'abord d'un immense travail mené par notre Conseillère d'Etat, Nathalie Fontanet,

qui a repris le dossier sans tabou pour aboutir à une réforme cantonale ambitieuse. Parallèlement, l'accord trouvé pour faire passer cette réforme est essentiellement l'œuvre de députés PLR, notamment Alexandre de Senarclens et votre serviteur. Cette réforme qui prévoyait une baisse statique des recettes fiscales à absorber en huit ans l'a été en deux ans seulement, puisqu'aux comptes 2021, les recettes fiscales des personnes morales avaient déjà retrouvé leur niveau de 2019, soit avant la réforme.

D'autres projets fiscaux ont été proposés par les députés PLR, cette fois-ci touchant les personnes physiques. Le premier d'entre eux concerne un vieux serpent de mer genevois, la réévaluation du patrimoine immobilier dont la dernière date de 1964 et qui, malgré plusieurs prorogations et hausses linéaires de valeur, ne correspond plus à grand-chose aujourd'hui. Le Conseil d'Etat s'est attelé à un vrai projet de réévaluation qui devait épargner les petits propriétaires ayant des revenus faibles qui ne pourraient pas faire face à une augmentation inconsidérée de leurs impôts immobiliers (impôt sur la fortune, impôt sur le revenu dû à la valeur locative et impôt immobilier complémentaire). Malheureusement, le projet de loi proposé ne respectait pas

la neutralité fiscale, comme voulue initialement par David Hiler à l'époque et soutenue par le PLR, mais surtout était parfaitement alambiqué avec des compensations sociales difficilement compréhensibles et non pérennes et, pire que tout, brisait le respect de la sphère privée et le secret fiscal en imaginant rendre publique la valeur fiscale des biens immobiliers de chaque parcelle de ce canton. Le point positif de ce projet, grâce à Nathalie Fontanet, était une baisse de l'impôt sur la fortune de 15% (taux maximum abaissé de 1% à 0,85%).

Le groupe PLR, sous la plume de Cyril Aellen, a déposé un nouveau projet de loi, le PL 13030, qui prévoit une réévaluation unique à l'entrée en vigueur de 5% (12% votés en commission fiscale), puis une réévaluation linéaire annuelle égale à l'évolution des prix à la consommation, mais plafonné à 1% par année. Le tout en gardant la baisse de l'impôt sur la fortune telle que voulu par le Conseil d'Etat et en y ajoutant une baisse de l'impôt immobilier complémentaire qui serait divisé par 5. L'impôt sur les bénéfices sur le gain immobilier (IBGI) réalisé en cas de vente serait réhaussé pour les propriétaires détenant leur bien depuis plus de 25 ans, de 0% à 2% (10% dans le projet du Conseil d'Etat). Ce projet de loi a été accepté par une majorité de la

commission fiscale et attend maintenant d'être voté en plénière du Grand Conseil.

Une belle victoire PLR en matière de fiscalité aura aussi été l'adoption, par le Grand Conseil, du PL 12248 qui a augmenté la déduction des frais de garde pour les enfants. Jusqu'à présent, cette déduction était plafonnée à CHF 4000 par enfant et par année, ce qui représentait souvent à peine deux mois de garde en crèche. Il a été augmenté à CHF 25000 par enfant et par année. Un vrai bol d'air fiscal pour les couples genevois !

Enfin, sans être exhaustif, tant nous avons déposé de projets sur ce thème, il convient de relever encore le PL 12247 que nous avons déposé en 2018 sous la plume de Céline Zuber-Roy et qui vient d'être accepté par la majorité de la commission fiscale en septembre de cette année. Ce projet prévoit une baisse linéaire de 5% de l'impôt sur le revenu pour toute la population genevoise. Au moment où les autorités nous annoncent des hausses importantes de la facture d'électricité et de chauffage et où l'inflation menace le pouvoir d'achat des habitants, il est urgent d'agir en diminuant la fiscalité des ménages genevois !

Moins visible mais tout aussi fondamental, les députés PLR se sont inlassablement opposés, avec succès, aux nombreuses propositions émanant de la gauche pour augmenter les impôts.

En conclusion, c'est un bilan positif que le PLR peut présenter en matière fiscale pour cette législature.

graphique Cet indice représente le rapport entre les recettes fiscales effectives des cantons et de leurs communes et leur potentiel de ressources.



Par Yvan Zweifel



DOSSIER LÉGISLATURE 2018–2023

Environnement: un travail pragmatique sans céder à l'émotionnel



Par Diane Barbier-Mueller

LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT EST DEVENUE UNE THÉMATIQUE MAJEURE DU DÉBAT POLITIQUE DURANT CETTE LÉGISLATURE. DIANE BARBIER-MUELLER, DÉPUTÉE, RETRACE LES EFFORTS DU GROUPE PLR DÉPLOYÉS EN LA MATIÈRE POUR RÉPONDRE AVEC PRAGMATISME À CET IMPORTANT ENJEU.

La législature 2018-2023 a vu de nombreux projets de loi en lien avec l'environnement être déposés. Cette thématique très médiatisée durant cette période a été l'objet de débats animés, parfois idéalistes ou dogmatiques, mais toujours enrichissants et inspirants. Les combats menés par le groupe PLR ont fait abstraction de l'aspect émotionnel que pouvait faire ressortir notamment la notion « d'urgence climatique » pour proposer des solutions pragmatiques.

Le PLR a promu des solutions en faveur de l'environnement, sans tomber dans le piège des propositions idéalistes et inapplicables. Il a défendu une politique axée sur la préservation de l'environnement au long terme, avec des moyens réalisables, crédibles et sans engendrer des coûts trop conséquents pour la population genevoise. C'est pourquoi, les députés se sont également

attelés à réfléchir à des pistes concrètes pour lutter contre la pollution de notre territoire ou pour faciliter le commerce agricole de proximité.

Ainsi, certains projets ont été soutenus par notre groupe comme le projet de loi pour l'assouplissement de la conservation des forêts (PL 12292), visant à éviter que des terres agricoles ou des zones de grande valeur écologique ou paysagère disparaissent au profit de compensation forestière. D'autres propositions ont par contre été farouchement combattues, comme un projet de loi d'Ensemble à gauche visant à taxer plus les contribuables et les sociétés au profit soi-disant de l'urgence climatique (PL 12542).

Le PLR a promu des solutions en faveur de l'environnement, sans tomber dans le piège des propositions idéalistes et inapplicables.

DES SOLUTIONS AUX PROBLÉMATIQUES LIÉES AUX DÉCHETS

Dans le cadre d'un consensus avec les partis de droite et le MCG, le PLR a réussi à proposer des adaptations à la révision de la loi sur les déchets (PL 12993), pour la rendre plus praticable par les commerçants et restaurateurs, tout en gardant la volonté initiale d'une réforme ambitieuse. C'est ainsi que la modification de la loi sortant de commission a été acceptée à la quasi-unanimité du parlement.

Issus de l'incinération de nos déchets, les mâchefers sont des résidus qui n'ont pas pu être brûlés. Ces résidus, composés majoritairement de particules métalliques sont aujourd'hui enterrés en décharge de type D (ou bioactive) et soustraient ainsi au canton des sols précieux. Le PLR a souhaité cesser l'enfouissement de ces déchets, en proposant une motion (M 2531) visant

la réduction significative des mâchefers grâce à une revalorisation en circuit court. L'objectif est une diminution de 50 % des mâchefers stockés en décharge. Afin d'atteindre cet objectif, les SIG doivent privilégier les partenariats, notamment privés, pour tenir compte des développements de nouvelles technologies dans ce domaine. La motion propose également d'augmenter la durée de vie de l'actuelle décharge de Châtillon en retraitant les vieux mâchefers déjà entreposés sur le site. Cette motion a été largement soutenue par le Grand Conseil avec un vote en plénière de 63 voix favorables au projet contre 7.

Avant cet encourageant signal, le PLR avait déjà demandé, à la fin de la précédente législature, une évaluation des alternatives au projet de décharge des mâchefers (M 2452), qui avait été renforcée par 4 pétitions sur la même thématique. En réaction aux demandes du Grand Conseil, le Conseil d'Etat a tenu compte de la problématique des mâchefers dans son projet de loi révisant la

gestion des déchets (PL 12993). Ce dernier a été encore amendé par des propositions des députés de droite, qui ont permis de diminuer davantage les mâchefers, en exemptant les déchets pouvant servir de combustibles de substitution dans les cimenteries.

UNE PLATEFORME POUR COMPENSER LOCALEMENT NOTRE EMPREINTE ÉCOLOGIQUE

Le PLR a également déposé une motion afin de permettre une compensation volontaire et régionale de notre empreinte climatique (M 2543), qui a été soutenue par le parlement en avril 2022. La motion demande la mise en place d'une plateforme internet qui rassemblerait les différents projets genevois ou nationaux permettant aux citoyens et aux entreprises de compenser leurs émissions de gaz à effet de serre de manière volontaire, tout en s'appuyant, pour ce développement, sur les acteurs économiques, académiques et associatifs dans ce secteur.

Les contributions financières effectuées dans le cadre de cette plateforme à titre de compensation ou de don doivent pouvoir être défiscalisées. La mise en œuvre de cette motion permettrait donc d'encourager la population à répondre aux enjeux climatiques, en s'appuyant sur la responsabilité individuelle, avec des incitations concrètes portant sur la fiscalité de chacun.

L'ENVIRONNEMENT AU CŒUR DES CONSTRUCTIONS

Enfin, il est utile de s'intéresser également aux commissions de l'aménagement et de l'énergie, traitant du développement urbain et de la rénovation du parc immobilier, qui sont aussi saisies de sujets découlant des préoccupations environnementales. La commission de l'aménagement a rédigé une motion (M 2814) demandant de favoriser la biodiversité dans l'ensemble des zones à bâtir, qui a été acceptée à l'unanimité du parlement. Un important travail de commission, où le PLR a joué un rôle central,

a été mené afin d'élargir l'objet initial jugé trop restrictif. Cette motion demande la mise en œuvre de moyens incitatifs (bonus fiscal, diminution de taxes, ...) pour augmenter l'indice de biodiversité des projets de construction ou de rénovation. Elle incite également l'Etat à faire preuve d'exemplarité par le biais de projets pilotes sur ses parcelles et à encourager la formation des différents corps de métier du domaine.

En conclusion, la députation PLR a œuvré activement durant la législature 2018-2023 pour que le canton adopte une stratégie environnementale cohérente et réaliste, sans pour autant augmenter les charges des contribuables, par exemple en les taxant davantage, et sans alourdir inutilement le fonctionnement de l'Etat.



DOSSIER LÉGISLATURE 2018–2023

Aménagement & logement : le PLR montre la direction

LES DÉPUTÉS PLR ONT ÉTÉ TRÈS ACTIFS EN MATIÈRE DE LOGEMENT ET D'AMÉNAGEMENT, CE QUI A ÉTÉ EN PARTICULIER NÉCESSAIRE FACE À LA MAUVAISE FOI DU DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE. ADRIEN GENECAND, DÉPUTÉ, REVIENT SUR LES MOMENTS CLEFS DE LA LÉGISLATURE EN LA MATIÈRE.



Par Adrien Genecand



Côté logement, le groupe PLR a continué durant cette législature à se battre pour un meilleur accès à la propriété privée, à travers la construction de PPE et la défense de la zone villa. Rappelons ici que notre canton reste celui avec le taux de propriétaire le plus faible du pays. Contrairement à ce que l'on peut imaginer, la défense de la mixité à Genève c'est demander un peu de propriété privée et de liberté contre la politique du département de construire 100% de logements d'utilité publique, soumis au contrôle de l'Etat.

Côté aménagement, la densification de la cité se fera donc de l'intérieur, puisque plusieurs votations populaires pendant la législature ont entériné la préservation de la zone agricole, et cela principalement dans le secteur Praille-Acacias-Vernet, plus vieille et vaste friche industrielle de notre canton. A ce titre, le quartier de l'étoile est la pointe visible de cet iceberg en attendant la réalisation du quartier des Vernets et l'emblématique Campus Pictet de Rochemont à l'horizon 2025.

Voici quelques-unes des principales réalisations et propositions du PLR en matière d'aménagement et de logement durant cette législature.

POUR UNE VRAIE MIXITÉ SOCIALE

La répartition des catégories de logements à construire dans les périmètres en zone de développement est une problématique brûlante de la politique genevoise. En 2006, un large accord politique avait été trouvé sur cette question, qui avait été concrétisé dans l'article 4A LGZD. Cette disposition contenait toutefois une clause de péremption fixée par le Grand Conseil au 31 juillet 2019. Pour faire face à l'incertitude liée à la survenance de ce délai, le Grand Conseil, notamment sous l'impulsion du PLR, a accepté en octobre 2019 un projet de loi (PL 12477) supprimant cette clause de péremption afin de pérenniser l'accord de 2006.

Toutefois, un référendum fut lancé contre cette loi, ce qui empêcha son entrée en vigueur. Profitant de ce vide juridique, le département du territoire a publié, début 2020, une nouvelle pratique administrative modifiant la répartition des catégories de logement à réaliser en zone de développement. Le PLR a immédiatement réagi en déposant un projet de loi (PL 12662), qui prévoyait le maintien de l'application de l'article 4A LGZD avec une clause d'urgence. En parallèle, il a déposé une motion (M 2654) demandant une étude visant à définir les besoins des différentes typologies de logements à Genève, ainsi que le réexamen de la pertinence de l'objectif d'un taux de 20% de LUP dans le parc locatif et à encourager l'accès à la PPE au travers la fixation d'un pourcentage minimal de logement destiné à la propriété.

Des négociations ont ensuite eu lieu et un nouvel accord sur le logement a pu être trouvé avec une large coalition politique début 2021, conduisant au retrait de notre projet de loi 12662. Cet accord, entériné dans la loi 12762, prévoit une proportion d'un tiers de logement d'utilité publique (LUP), d'un tiers de logements à loyers libres dont un minimum de 20% de PPE et d'un tiers de logements non subventionnés à loyers contrôlés.

Cet accord a permis de redonner de la prévisibilité et de la lisibilité aux acteurs du logement et de la construction à Genève. Il assure également la possibilité d'agir avec flexibilité, en accordant la liberté de se mettre d'accord dans le cadre de différents périmètres et est positif en termes de mixité.

Début 2022, il est apparu que le Département du territoire comptabilisait, dans le cadre de l'application de cet accord, également la construction de PPE en droit de superficie dans le socle minimum de 20% de PPE. Cette pratique différait du contenu de l'accord qui visait de la PPE en pleine propriété. Le PLR a donc déposé un nouveau projet de loi (PL 13095), qui clarifie la situation juridique, de sorte que le département applique la loi telle que voulue par le Grand Conseil. Ce projet de loi a été accepté en mai dernier, mais fait actuellement l'objet d'un recours.

Suite à l'accord de 2021, le PLR a aussi déposé une motion (M 2748), qui vise à le faire appliquer également dans le secteur Praille-Acacias-Vernets (PAV). Ce texte vise à permettre un développement intelligent du PAV en sortant du prisme quantitatif pour passer à celui de la qualité, de la mixité et d'un aménagement urbain apaisé. Cette motion est encore en traitement en commission.

Concernant le secteur du PAV, le PLR a aussi déposé un projet de loi « Pour de la PPE en droit de superficie dans le PAV qui évite toute spéculation tout en préservant les droits économiques légitimes des superficiaires » (PL 12290). Ce projet vise à fixer la durée des droits de superficie pour la PPE en droit de superficie à 99 ans, à définir une rente de superficie qui ne pèse pas trop la charge d'usage, ainsi qu'à déterminer la valeur de retour de l'immeuble à l'expiration du droit de superficie. L'objectif est que la PPE en droits de superficie s'approche le plus possible de la PPE en pleine propriété.



Location – Vente

Toutes opérations immobilières

RÉGIE TOURNIER

Régie Tournier SA
Cours de Rive 4
1204 Genève

+41 22 318 30 70
regie@tournier.ch
www.tournier.ch



Le groupe PLR a continué durant cette législature à se battre pour un meilleur accès à la propriété privée, à travers la construction de PPE et la défense de la zone villa.

FAVORISER L'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ

Fin 2021, le PLR a déposé un projet de loi visant à favoriser l'accès à la propriété (PL 13028). Ce projet vise à autoriser l'État à prêter à une personne souhaitant acquérir son propre logement les fonds propres nécessaires, jusqu'à concurrence de 15 %. Le candidat devra être un primo-acquéreur et ne pas disposer de fonds propres en quantité suffisante mais avoir une capacité financière adéquate, notamment en termes de revenus. Les fonds propres avancés par l'État devront être remboursés dans un délai de 10 ans. *In fine*, cela permettrait d'accéder à la propriété de son logement avec seulement 5 % de fonds propres.

À la même époque, le PLR a également déposé un projet de loi pour que les locataires puissent accéder à la propriété de leur logement (PL 13025). Ce projet vise à autoriser les locataires qui le souhaitent à devenir propriétaires de leur logement à des conditions strictes. Les conditions régissant cette acquisition ont trait au fait qu'elle doit se faire sans contrainte selon la protection contre le congé-vente, que le locataire occupe l'appartement depuis trois ans au moins et qu'en outre, les autres locataires de l'immeuble obtiennent formellement la garantie de ne pas être contraints d'acheter leurs appartements ou de partir. À cela s'ajoute la fixation d'un prix au mètre carré PPE maximal permettant des conditions d'accès abordables pour la classe moyenne. Ces deux projets de loi sont encore étudiés en commission.

POUR UN MEILLEUR AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

En 2020, le Grand Conseil a accepté un projet de loi PLR (PL 12566) redonnant de la compétence aux communes en matière d'aménagement de la zone 5, soit la zone villa. Le PLR souhaitait que la densification dans les communes se fasse en bonne coordination et entente entre les communes et le canton, sans que ce dernier n'impose des densifications. Avec la nouvelle loi, les communes peuvent agir via leur plan directeur communal pour indiquer clairement les zones de villas où il est possible de densifier ou non. Un délai de mise en œuvre est prévu jusqu'à début 2023, le temps pour les communes de faire les changements nécessaires dans leurs plans communaux.

Le PLR s'était aussi battu avec vigueur contre l'initiative 162 qui voulait qu'aucun déclassement ne puisse être proposé par le Conseil d'Etat dans une zone autre que la zone de développement. Le domaine de la construction croule déjà sous les lois toutes plus contraignantes les unes que les autres, ce qui conduit trop souvent à des blocages. Malheureusement sans succès, l'initiative ayant été acceptée de justesse par le peuple, l'exécutif ne peut plus proposer de déclassement en zone ordinaire.

Le PLR a également déposé une résolution « pour un aménagement du Rhône en aval du pont de Sous-Terre » (R 973). Ce texte a pour but de repenser la zone en aval du pont de Sous-Terre jusqu'à la pointe de la Jonction, afin de créer des espaces agréables, apaisés et conviviaux, tant pour les baigneurs que pour les habitants. Il est notamment demandé l'installation d'infrastructures utiles et de plaisance offrant des lieux d'aisance, d'infrastructures permettant la sécurité des utilisateurs. Ce texte s'inscrit dans une démarche commune menée avec le groupe PLR en Ville de Genève, certains éléments étant du ressort de la Ville et d'autres du canton. Elle a été votée en commission et est actuellement toujours pendante à l'ordre du jour du Grand Conseil.

DOSSIER LÉGISLATURE 2018–2023

Mobilité : la guerre des transports n'est pas finie

LA MOBILITÉ EST TOUJOURS UN SUJET POLITIQUEMENT BRÛLANT DANS NOTRE CANTON ET CETTE LÉGISLATURE N'A PAS FAIT EXCEPTION. FABIENNE MONBARON, DÉPUTÉE, RAPPELLE LES DIFFÉRENTS OBJETS DÉPOSÉS PAR LE GROUPE PLR DURANT CES CINQ ANNÉES.



Par Fabienne Monbaron

Durant cette législature, le groupe PLR s'est battu pour un développement harmonieux des différents types de mobilité, ainsi que pour le maintien de conditions cadres favorables. A cet effet, il a déposé 14 textes.



LES INFRASTRUCTURES MAJEURES

Pour commencer, le PLR s'est fortement engagé, en 2019, pour le crédit d'étude de 6,3 millions de francs afin de réaliser un avant-projet sur la traversée du lac, ainsi que le bouclage autoroutier. Ce crédit accepté par le Grand Conseil vise à concrétiser la volonté populaire qui a inscrit le principe de cette traversée dans la Constitution en 2016. Sur ce sujet, le Grand Conseil a aussi validé la motion PLR pour un développement équilibré des transports dans le cadre du plan directeur cantonal 2030 (M 2356), qui demandait de mieux intégrer la traversée du lac dans ce plan.

Les députés se sont également préoccupés de la gare routière. La motion 2793, également acceptée par le parlement, demande d'étudier la possibilité de son déplacement, en privilégiant les interfaces de transports connectées au rail

et accessibles par une grande pénétrante routière. La motion précise qu'une consultation des communes et des acteurs du tourisme à Genève devra être faite. Elle prévoit également le maintien des lignes touristiques à la place Dorcière et le déplacement des lignes internationales au P47/49 proche de l'aéroport, lieu qui sera correctement desservi par les transports publics.

Le PLR a également porté une résolution (R 981), conjointement avec le PLR Vaud, demandant à la Confédération d'inscrire dans sa planification ferroviaire à l'horizon 2035 la construction d'un tracé alternatif ou d'une troisième voie ferroviaire sur l'ensemble du tracé entre Genève et Lausanne. Ce texte faisait suite à l'incident dit « du trou de Tolochenaz », qui a démontré la vulnérabilité de cette ligne empruntée quotidiennement par plus de 60 000 usagers. Cette résolution a été adoptée par le parlement sur le siège au vu de la nécessité d'agir le plus rapidement possible, dès lors que la capacité d'accueil des gares de Genève et Lausanne va être doublée à l'horizon 2030. Le PLR avait également déposé un projet de loi demandant l'étude en détail de la « boucle ferroviaire » prolongeant les voies CFF de l'Aéroport de Genève en direction de Lausanne (PL 12525). Face à l'opposition des CFF, ce projet n'a toutefois pas obtenu de majorité au Grand Conseil.

LA COMPLÉMENTARITÉ DES MODES DE TRANSPORT

Le groupe PLR a aussi déposé un projet de loi visant à faire appliquer à l'intérieur de l'Etat la politique du département en la matière. Le PL 12770, qui a été adopté par le Grand Conseil, impose donc à l'Etat de remplacer dans les quatre ans 80 % du parc de stationnement dévolu au personnel de l'administration cantonale et des régies publiques autonomes

en faveur d'aménagements cyclables et motos, exception faite pour les forces de secours, ainsi que 20 % de son parc automobile par des véhicules neutres en émission carbone.

Pour permettre de mieux faire cohabiter les différents modes de transport, le groupe PLR avait déposé un projet de loi proposant de mettre en place des pistes cyclables surélevées (PL 12790). Sa teneur ayant été incluse dans un projet du Conseil d'Etat visant à donner un crédit-cadre pour le développement de nouveaux axes cyclables, ce projet de loi a été retiré.

En réaction au traçage nocturne des pistes cyclables durant la pandémie, le groupe PLR avait déposé la résolution 918 demandant de mettre un terme aux aménagements provisoires cyclables et d'élaborer un plan de nouvelles voies cyclables sécurisées sans suppression d'autres voies sur les axes structurants, en concertation avec les partenaires économiques, politiques et les organisations actives dans le secteur de la mobilité. Ce texte n'a pas obtenu de majorité en plénière du Grand Conseil. Plus récemment, la motion 2828 a été déposée afin de demander de renforcer la sécurité des différents usagers sur la voie verte, sans freiner les cycles.

Afin de réduire le trafic transfrontalier, les députés PLR ont souhaité relancer le projet de transfert modal par des parkings relais (P+R) en France voisine. La motion 2806 a été rédigée en se basant sur la loi rejetée en votation à une courte majorité en 2014. Elle propose d'intégrer ce projet dans les projets d'agglomérations cofinancés par la Confédération, afin de soulager le trafic transfrontalier, la pression sur les petites communes et la congestion du réseau routier du canton.

Egalement dans l'objectif de réduire la circulation dans les petites communes, le groupe PLR a déposé une motion

Le groupe PLR s'est battu pour un développement harmonieux des différents types de mobilité, ainsi que pour le maintien de conditions cadres favorables.

(M 2792) demandant l'examen d'un contournement de Soral sans passer par la France. Afin de répondre aux préoccupations des habitants du sud du canton, le PLR propose l'étude d'une alternative au projet du Département des infrastructures déportant le trafic de Soral et d'autres petites communes sur un contournement routier à l'ouest de Soral qui permette d'accéder directement au pôle multimodal de Bernex. Il épargnerait ces petites communes du passage quotidien de près de 12 000 véhicules, d'autant qu'il est prévu une hausse du trafic de 47 % dans le secteur à l'horizon 2040.

Pour éviter une augmentation encore plus importante du trafic, la motion 2791, déposée par les députés PLR, demande d'identifier, avec l'appui de la Confédération et des autorités françaises compétentes, des solutions pour maintenir la gratuité du contournement autoroutier entre Saint-Julien et Annemasse. Elle encourage également à prendre toute autre action qui permettrait d'éviter des reports de trafic vers les axes secondaires et les zones d'habitation du sud du territoire franco-genevois. Cet objet, comme les quatre précédents, est encore en traitement en commission.

Lors de la dernière plénière d'octobre, le groupe PLR a également soutenu une motion visant à relancer le projet « Clé de Rive » (M 2746). Acceptée par une majorité du parlement, elle invite le Conseil d'Etat à travailler conjointement avec la Ville de Genève et à veiller à la stricte compensation des places

supprimées en surface pour la réalisation de la zone piétonne. Le PLR estime que ce projet impacte la population de tout le canton et pas uniquement celle de la Ville qui a, seule, pu se prononcer en votation populaire.

OPPOSITION À LA GÉNÉRALISATION DU 30 KM/H

Depuis le dévoilement de la stratégie du département de généralisation du 30 km/h en ville, les députés PLR ont marqué leur opposition. Deux motions ont ainsi été déposées. L'une (M 2794) demande un rapport du Conseil d'Etat sur les conséquences de la stratégie cantonale de lutte contre le bruit routier sur l'activité et la vitesse commerciale des TPG. L'autre (M 2824) demande de surseoir à la stratégie du Conseil d'Etat en matière de lutte contre le bruit routier par la généralisation du 30 km/h, de mener une étude sur les conséquences de cette stratégie sur l'ensemble des acteurs de la mobilité, y compris les services de secours. Cette motion propose également d'élaborer une stratégie qui tienne compte de facteurs autres que le bruit routier. Bien que ces objets soient encore en traitement en commission, avec d'autres sur le même sujet, le département a décidé de quand même aller de l'avant dans la mise en place du 30 km/h sans attendre la fin des travaux parlementaires. Le PLR ne manquera pas de réagir à ce déni de démocratie.

DOSSIER LÉGISLATURE 2018–2023

Sécurité : une belle amélioration de la situation



Par Murat Julian Alder

LES TAUX DE LA CRIMINALITÉ NE CESSENT DE BAISSER DANS NOTRE CANTON DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES. CE CONSTAT RÉJOUISSANT EST LE FRUIT DE LA POLITIQUE DU PLR. MURAT JULIAN ALDER, DÉPUTÉ, REVIENT SUR NOS RÉALISATIONS EN SOULIGNANT LES COMBATS MENÉS LORS DE CETTE LÉGISLATURE.

Le PLR est à l'origine de l'amélioration de la situation sécuritaire dans notre canton depuis plus de dix ans. En effet, les statistiques de la criminalité démontrent une baisse constante des infractions les plus graves à Genève au cours de cette période. Ceci peut s'expliquer par différents facteurs, tels que la conclusion d'une convention de politique criminelle commune entre le Conseil d'Etat et le Ministère public, le renforcement de la filière judiciaire pénale et l'augmentation des moyens mis à disposition de la police pour lutter plus efficacement contre les violences et les cambriolages notamment.

Au cours de la législature 2018-2023, le groupe PLR au Grand Conseil s'est concentré sur les dossiers suivants.

UNE POLICE AU SERVICE DU CANTON ET DE SA POPULATION

Adoptée par le peuple en mars 2015, la nouvelle loi sur la police (LPOL) est entrée en vigueur en 2016. Malgré cela, les opposants de l'époque ont continué de mener un combat contre cette loi qu'ils jugent responsable de tous sortes de maux. Interpellé par ces polémiques incessantes, le PLR a déposé, en mars 2019, par l'entremise de votre serviteur, une motion pour un bilan de la LPOL (M 2540). Cette motion a été adoptée par le Grand Conseil à une large majorité en avril 2021 et le rapport du Conseil d'Etat sur cet objet a été adopté en début de cette année.

Il ressort de ces travaux que, contrairement à ce que soutiennent les opposants historiques à la LPOL, les dysfonctionnements allégués ne peuvent qu'en partie trouver une réponse dans une révision partielle de la loi.

En effet, en substance, la LPOL doit conserver le même objectif : faire entrer la police genevoise dans le XXI^e siècle. Certes, elle mérite assurément quelques adaptations, comme n'importe quelle loi qui a fait l'objet d'une révision totale. Il appartient d'ailleurs aussi au département de la sécurité et à l'état-major de la police de mettre en œuvre certaines améliorations, lesquelles dépassent le cadre des compétences du Grand Conseil. Toutefois, le PLR ne peut souscrire au raisonnement simpliste qui consiste à vouloir revenir à la loi sur la gendarmerie de 1957 et ne peut que déplorer que certains partis qui avaient activement soutenu la LPOL en 2015 aient changé leur fusil d'épaule pour de basses considérations électoralistes.

Le PLR, lui, continuera à se battre pour une police au service du canton et de sa population, et ce, indépendamment du sens dans lequel soufflent les vents électoraux.

En effet, la police n'est pas un gadget électoral, elle est le bras armé de l'Etat !

UN OUTIL CARCÉRAL ADAPTÉ À LA DÉMOGRAPHIE DE NOTRE ÉPOQUE

La prison de Champ-Dollon est surpeuplée et ses bâtiments souffrent de ce que l'on appelle dans le jargon « le cancer du béton ». Cette infrastructure carcérale, qui a été pensée à une époque où Genève comptait presque deux fois moins d'habitants, est tout simplement indigne de la vocation internationale et humaniste de notre canton. C'est pourquoi, depuis de nombreuses années, le PLR se bat pour que les outils carcéraux de Genève s'adaptent aux réalités démographiques qui sont les nôtres aujourd'hui. Cela passe nécessairement par une rénovation et un agrandissement de la prison de Champ-Dollon.

Malheureusement, le projet de nouvelle prison des Dardelles a été refusé par le Grand Conseil en octobre 2020. En effet, pour certains partis, il existerait prétendument une soi-disant « politique carcérale » de la justice, qui serait intensifiée par une augmentation du nombre de places de détention. Il n'en est rien. Bien au contraire, ce ne sont pas le nombre de places disponibles qui doivent déterminer les jugements rendus par nos autorités et juridictions pénales. C'est également le lieu de rappeler que notre canton a été condamné à plusieurs reprises par le Tribunal fédéral en application de l'article 3 de la Convention européenne des droits de l'homme, lequel dispose que « nul ne peut être soumis à la torture ni à des peines ou traitements inhumains ou dégradants » en raison des conditions de détention à Champ-Dollon.

C'est pourquoi le PLR continuera d'œuvrer pour une adaptation de nos outils carcéraux aux

réalités démographiques actuelles et à long terme de notre canton, tout en promouvant, lorsque la situation le permet, le recours aux alternatives à la prison, telles que le port du bracelet électronique et le travail d'intérêt général.

UNE JUSTICE INDÉPENDANTE AYANT LES MOYENS DE REMPLIR SES MISSIONS

D'une manière générale, le PLR accorde une grande importance au principe constitutionnel de la séparation des pouvoirs. À ce titre, il se bat pour que le pouvoir judiciaire puisse rendre la justice de manière autonome et diligente, sans interférence gouvernementale ou parlementaire.

Ceci implique parfois le renforcement de certaines juridictions par des postes de magistrats supplémentaires. Le PLR accorde à ces demandes du pouvoir judiciaire une attention particulière, en considérant qu'il s'agit de postes de terrain et au front qui sont essentiels pour la justice et la sécurité des Genevois.

À titre d'exemple, on citera la loi 13085 pour l'adaptation de la dotation des juridictions pénales de jugement, dont le rapport de commission a été rédigé par le député PLR Patrick Malek-Asghar, et qui a été adoptée par le Grand Conseil en mai 2022.

PRENDRE CONSCIENCE DES ENJEUX DE SÉCURITÉ DANS LE NUMÉRIQUE

On ne le répètera jamais assez : le cyberspace est une nouvelle sphère d'opération qui a vocation à s'ajouter à celles qui existent déjà, sans pour autant supplanter ces dernières. Les nouvelles technologies de l'information nous obligent donc à adapter nos outils juridiques.

Comme chacun le sait, la première des libertés,



c'est la sécurité. Et la liberté de chacun s'arrête là où commence celle des autres. C'est pourquoi le PLR a proposé, par la plume de son député-suppléant Jean-Pierre Pasquier, un projet de loi constitutionnelle « Pour une protection forte de l'individu dans l'espace numérique » (PL 12945) sur lequel le peuple sera amené à voter prochainement, puisqu'il a été adopté à une large majorité par le Grand Conseil en septembre 2022.

Il est également à noter qu'en septembre 2021, le député PLR Alexandre de Senarclens a questionné le Conseil d'Etat à propos de la sécurité des systèmes informatiques de l'Etat et des communes face à la menace du piratage dont a notamment été victime l'administration de la commune de Rolle (QUE 01597).

ADAPTER ET CLARIFIER LA PORTÉE DE L'INTERDIT PÉNAL DE LA MENDICITÉ

Si le droit pénal relève de la compétence de la Confédération, les cantons demeurent libres de compléter leur législation par des conventions. Ainsi, jusqu'en janvier 2021, la loi pénale genevoise réprimait par une amende la pratique de la mendicité. Par un arrêt de la Cour européenne des droits de l'Homme, cette loi a été jugée excessive au motif qu'elle avait pour effet de réprimer la mendicité de manière générale, sans tenir compte du contexte de son exercice.

Face à une gauche dogmatique, qui voulait la dépenalisation complète de la mendicité, le PLR, qui est à l'origine de la loi critiquée par les juges de Strasbourg, a décidé de prendre ses responsabilités et a proposé une adaptation de la loi cantonale tenant compte de l'arrêt de la Cour (PL 12884).

Cette loi, dont le premier signataire est votre serviteur, a fait l'objet d'un important travail en commission et a été adoptée à une large majorité par le Grand Conseil en décembre 2021.

D'une manière générale, elle prévoit que la mendicité est interdite lorsqu'elle est pratiquée dans les zones à vocation commerciale ou touristique prioritaire, de manière agressive, avec des enfants ou des personnes dépendantes, ou de manière organisée.

Il est à noter que la personne qui avait obtenu gain de cause à Strasbourg a recouru contre cette nouvelle loi auprès de la Cour constitutionnelle genevoise. Cette dernière a rejeté ce recours en écartant la totalité des griefs soulevés par la recourante (ACST/12/2022). L'arrêt de la Cour a ensuite

été porté devant le Tribunal fédéral, lequel a déclaré ce deuxième recours irrecevable en raison d'un dépôt tardif (1C_518/2022). La nouvelle loi genevoise peut ainsi pleinement déployer ses effets.

PRÉSERVER LA TRANQUILLITÉ ET LA SALUBRITÉ PUBLIQUES DES INSTALLATIONS DE GESTION DES DÉCHETS

La sécurité, ce n'est pas seulement l'action de la police, de la justice et des prisons. C'est aussi une question de prévention, notamment dans les communes.

La députée Fabienne Monbaron a été interpellée par un phénomène problématique qui touche de nombreuses communes : des personnes peu scrupuleuses ou dépourvues d'un moyen de transport adéquat pour se rendre dans un espace de récupération adapté à leurs déchets se contentent de déposer ces derniers dans ou aux abords des déchetteries communales sans trop se soucier de ce qu'il en adviendra, ni des répercussions de leur geste sur l'environnement ou pour l'état des lieux qu'ils laissent après leur passage.

C'est pourquoi, elle a déposé, en juin 2021, un projet de loi

pour permettre la vidéosurveillance dans et aux abords des installations communales de gestion des déchets. L'objectif de ce projet de loi était de garantir la tranquillité et la salubrité publique dans les déchetteries communales et les points de collecte de déchets communaux, ainsi que de faire respecter les horaires de dépôt et de prévenir les dépôts illicites et les déprédations. Ce projet de loi a finalement été retiré dans la mesure où sa substance a été intégrée à la nouvelle loi cantonale sur les déchets (PL 12993-A) adoptée par le Grand Conseil en septembre dernier.

Le PLR, lui, continuera à se battre pour une police au service du canton et de sa population, et ce, indépendamment du sens dans lequel soufflent les vents électoraux.

DOSSIER LÉGISLATURE 2018–2023

Santé : gérer l'urgence sans perdre de vue l'objectif à long terme

LA PANDÉMIE A ÉVIDEMMENT MIS LA THÉMATIQUE DE LA SANTÉ SUR LE DEVANT DE LA SCÈNE DURANT CETTE LÉGISLATURE. LE GROUPE PLR A SOUTENU LE CONSEIL D'ÉTAT DANS LA GESTION DE LA CRISE, TOUT EN FAISANT VALOIR NOS VALEURS ET NOTRE VISION À LONG TERME. PIERRE CONNE, DÉPUTÉ, PRÉSENTE DIVERS OBJETS DÉPOSÉS DURANT CES CINQ ANS.



Par Pierre Conne

Au cours de la législature, 15 objets parlementaires en lien avec des problématiques sanitaires ont été déposés. Six d'entre eux ont été adoptés en plénière, amendés ou non après les travaux de commission, un a été refusé, six ont été retirés et deux sont encore en commission.

L'ACCOMPAGNEMENT DE LA GESTION DE LA PANDÉMIE

Dans le cadre de la crise du Covid-19, le PLR a tout d'abord accompagné et soutenu le travail du gouvernement au travers du contrôle et de la validation des arrêts du Conseil d'Etat. De plus, le groupe des députés a déposé plusieurs textes. Le premier, la résolution R 934, visait à garantir la sûreté des masques et a été adopté directement sur le siège par le Grand Conseil. Elle demandait de prendre les mesures nécessaires pour que les masques de protection vendus à Genève soient fiables et de renforcer

les actions d'informations sur l'utilisation correcte des masques, sur l'hygiène des mains et les autres mesures barrières préconisées par l'OFSP.

Fin 2020, le groupe PLR a également déposé la résolution « Pour des mesures efficaces dans la lutte contre l'épidémie de Covid-19 dans le canton de Genève, évitons les *shove break* et ne laissons pas l'économie et le parlement de côté ! » (R 939). Cette résolution, acceptée par le parlement en mai 2021, demandait de prendre des mesures plus ciblées en matière de santé publique. Il s'agissait de prendre en charge les personnes à risque en amont et de définir les comportements individuels qui sont des situations à risque facilitant la transmission du virus. Elle réclamait par ailleurs

plus de coordination intercantonale, plus de transparence et aussi plus de collaboration institutionnelle entre le Grand Conseil et le Conseil d'Etat.

Une autre motion, déposée en juin 2020, demandait d'anticiper pour faire face à une nouvelle poussée épidémique en associant tous les acteurs sanitaires du canton (M 2656). Le texte a finalement été retiré en janvier 2022, car il était devenu obsolète avec l'écoulement du temps. Un autre texte demandait de renforcer les campagnes de promotion des gestes individuels pour faire face à la pandémie. Finalement, un dernier objet invitait à faire un bilan global de la gestion de la crise sanitaire dans l'objectif de mettre en place les dispositifs nécessaires permettant d'affronter les crises suivantes.

DES AMÉLIORATIONS AU SYSTÈME DE SANTÉ

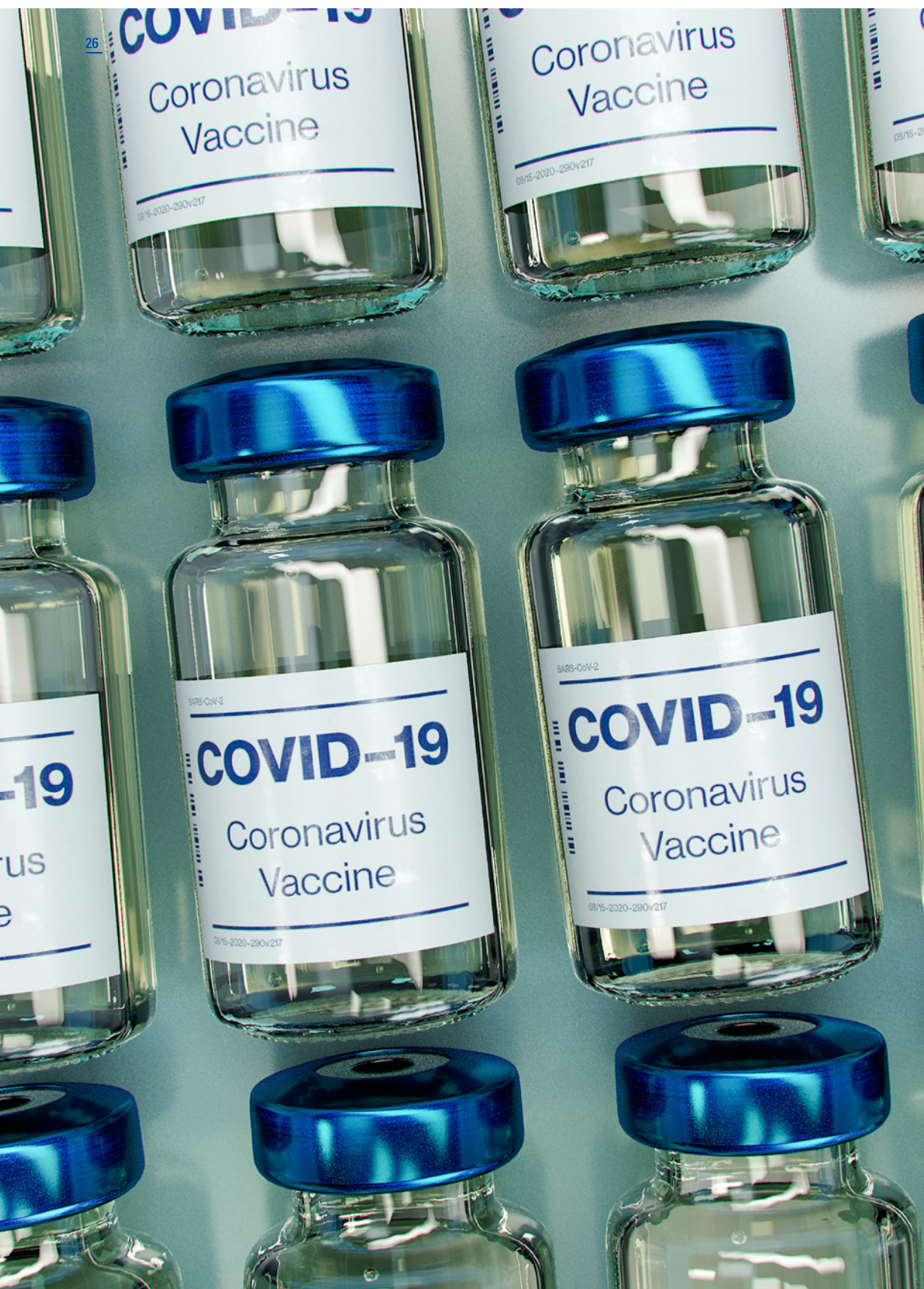
Le PLR a été actif sur de nombreux sujets en lien avec la santé. Début 2020, le Grand Conseil a notamment accepté une motion PLR (M 2390) visant à augmenter le nombre de personnel soignant formé à Genève. Cette motion prévoyait entre autre un agrandissement des locaux mis à disposition de la Haute Ecole de Santé, qui ne peut former que 160 postulants infirmiers par année, alors que les besoins des HUG sont de 200 à 300 infirmiers.

Le projet de loi « Évaluation des protocoles de recherche et surveillance de leur exécution par la commission cantonale d'éthique de la recherche sur l'être humain (CCER) » (PL 12300) déposé par le PLR

a également été accepté en 2020 par le parlement. Il faisait suite au constat qu'aucune autorité ne portait la responsabilité de la surveillance des recherches sur l'être humain. La CCER n'avait que la compétence de donner son feu vert ou non aux projets qui lui étaient obligatoirement soumis. La nouvelle loi permet de cadrer les protocoles de recherches sur l'être humain en donnant la compétence supplémentaire à la CCER de surveiller le déroulement des projets de recherches dans le respect de la législation fédérale de la recherche sur l'être humain.

En 2018, le PLR avait déposé une motion « Pour la mise en place d'un dossier patient informatisé efficace et efficient » (M 2472). Cette motion demandait la mise en place





Les députés PLR se sont engagés avec détermination durant cette législature sur la thématique de la santé tant pour faire face à la pandémie que pour améliorer le fonctionnement de notre système de santé.

d'un dossier médical informatisé compatible avec le système déjà en place aux HUG. Ainsi, les prestataires privés auraient pu également utiliser ce système, ce qui aurait facilité l'échange d'information. Cette motion a finalement été retirée en 2021, en raison de la mise en place du dossier informatique du patient CARA, système exploité par plusieurs cantons. Dans le même registre, le groupe PLR a déposé la motion « Santé : pour une numérisation des communications » (M 2588). Cette motion, acceptée par le parlement en début d'année, demande que toutes les communications par fax et courrier papier envoyées par les HUG et l'IMAD aux autres professionnels et institutions de santé soient remplacées par des communications numériques cryptées.

En début de cette année également, le Grand Conseil a accepté un projet de loi PLR (PL 12907), qui demandait l'abolition des hospitalisations sociales. Le Grand Conseil avait déjà alerté le Conseil d'Etat en 2017 en adoptant un texte sur cette pratique qui permet le placement des jeunes en détresse psychosociale aux HUG. Ces jeunes se retrouvent ainsi laissés aux soins d'un personnel soignant détourné de sa tâche principale, qui est de soigner les malades,

et qui est désemparé face à leur détresse, fautes de compétences suffisantes. Alors que le Conseil d'Etat avait indiqué, entre 2017 et début 2018, par l'intermédiaire du DIP, prendre des mesures fortes pour réduire drastiquement le nombre d'hospitalisations sociales des jeunes, la situation n'était de loin pas réglée et stagnait même. Le PLR s'est refusé à laisser ces jeunes en détresse à l'abandon d'un système délétère, dans un milieu qui n'est pas adapté pour eux. Ils ont en effet besoin d'un suivi social et d'un foyer d'accueil et non pas d'être abandonnés à l'hôpital.

Deux objets PLR sont encore pendants au sein du Grand Conseil. Le premier est le projet de loi « Préservons notre hôpital par une gouvernance centrée sur les compétences ! » (PL 12769) qui vise à réformer le Conseil d'administration des HUG en diminuant le nombre de ses membres. Celui-ci serait composé de 7 à 9 membres dont le choix se ferait sur la base de leurs compétences et de leur indépendance. Avec un Conseil d'administration réduit et basé sur ces critères, modèle pratiqué par les autres cantons, les HUG seraient mieux armés pour faire face aux futurs défis de l'hôpital. Le second est la motion « pour un engagement tripartite assurés-médecins-assurances sur le long terme »

(M 2583). Elle demande de mettre en place un cadre législatif au niveau cantonal permettant aux assurances de proposer des modèles d'assurance obligatoire de soins garantissant un engagement tripartite assurés-médecins-assurances sur plusieurs années, avec l'objectif de favoriser le suivi coordonné des patients et permettant de bloquer les primes sur cette même période.

En conclusion, les députés PLR se sont engagés avec détermination durant cette législature sur la thématique de la santé tant pour faire face à la pandémie que pour améliorer le fonctionnement de notre système de santé.

VOTRE CONSEILLER IMMOBILIER
GLOBAL ET SPÉCIALISÉ

SPG RYTZ GROUPE
SPG-RYTZ
www.spg-rytz.ch

DOSSIER LÉGISLATURE 2018–2023

Enseignement: le PLR monte au créneau

LE PLR A ÉTÉ PARTICULIÈREMENT ACTIF SUR LA THÉMATIQUE DE L'ENSEIGNEMENT DURANT CETTE LÉGISLATURE, AVEC COMME POINT D'ORGUE LE RÉFÉRENDUM SUR CO22. FRANCINE DE PLANTA, DÉPUTÉE, FAIT LE POINT SUR LES DIFFÉRENTS OBJETS DÉPOSÉS.



Par Francine de Planta

*Notre but premier:
être leaders de l'élaboration
d'une école de l'excellence.*

Qu'elle est loin la spécificité genevoise qui a fait de notre République une référence pédagogique ! Qui se souvient qu'en 1912 l'Institut des Sciences de l'Éducation, créé par Claparède, a permis de développer une tradition pédagogique connue loin à la ronde ?

COMMENT REDORER CE BLASON ?

Dans le débat public, tout est difficile ; chaque citoyenne, chaque citoyen en sa qualité d'ancien élève se croit capable d'affirmer son point de vue alors que vu la complexité, la nuance devrait être admise.

Les commissaires à la commission de l'enseignement réfléchissent, débattent, prennent le risque de sortir du conformisme et de la pensée toute faite. Notre but premier : être leaders de l'élaboration d'une école de l'excellence. Pour y parvenir, il faut créer les conditions favorables qui permettent de recadrer la mission de l'école, puis évaluer ses résultats et son efficacité.

QU'EN EST-IL AUJOURD'HUI ?

L'école s'est dispersée... elle ne peut plus tenir cette ligne. On demande à l'école de remplir des tâches diverses qui s'éloignent bien souvent des fondamentaux, que sont la mission de transmettre des connaissances, de développer l'esprit critique et de valoriser les qualités personnelles (*soft skills*). Pour ce faire, les établissements scolaires doivent bénéficier de plus de flexibilité et la voie professionnelle être davantage développée.

Face à cette dérive scolaire, le PLR a servi de bouclier. Conscient cependant qu'il n'est pas évident de rendre compatible avec la réalité d'asseoir la transmission des savoirs sur une maîtrise des disciplines. Pour y arriver, les députés PLR ont tenté une approche du débat en connaissance de cause.

DE NOMBREUX PROJETS PLR

Durant cette législature, le PLR s'est fortement engagé en faveur de projets visant à garantir la qualité de l'enseignement. A ce titre, il s'est opposé fermement à la réforme CO22 qui visait à regrouper les différents niveaux au cycle d'orientation. A défaut d'avoir été entendu au parlement, le PLR a lancé un référendum et cette réforme a été refusée par la population. Le PLR dévoilera très prochainement au Parlement les pistes qu'il entend proposer pour réussir la réforme du CO.

Le PLR a déposé un projet de loi pour diminuer les tâches administratives au profit des heures d'enseignement au CO. Diminuer les tâches administratives inutiles des enseignants au profit de l'enseignement semblait une évidence. Pourtant, le parlement a refusé cet objet.

Le PLR a aussi proposé une motion visant à ce que les contenus des formations des enseignants délivrées par le DIP soient effectués par du personnel de terrain et non par des « théoriciens ». Le travail est encore en cours en commission. Le PLR se bat également en faveur d'une formation des enseignants comparable aux standards des autres cantons. Un projet de loi ainsi qu'une motion rappellent que les enseignants genevois sont les seuls de Suisse à devoir suivre une formation de quatre ans. Formation trop longue et insuffisamment orientée vers la pratique. Le PLR a donc demandé de réduire la durée de cette formation à trois ans.

Les députés PLR ont déposés diverses motions demandant des bilans, tant sur la nouvelle loi sur l'instruction publique entrée en vigueur en janvier 2016 que sur les dispositions relatives à l'école inclusive. Ils ont également proposé une motion pour mettre un terme à la création d'écoles à filières mixtes au secondaire II. En effet, leur réelle plus-value n'est pas démontrée et cette mise en place nécessite un coût organisationnel et financier trop important par rapport à leur plus-value.

Le PLR s'est aussi engagé pour des conditions cadres favorables à la recherche. La motion intitulée « Pour le développement des cliniques de recherche » (M 2672) qui demande à améliorer les collaborations entre les hautes

écoles, les écoles professionnelles et l'Université de Genève était indispensable. Cet objet a été accepté en commission et attend son traitement en plénière. Enfin, le PLR a déposé une motion visant à mieux reconnaître les processus de validation des acquis de l'expérience. Cette motion a déjà été acceptée par le Grand Conseil.

Quant à la culture numérique, le PLR soutiendra la mise en place dans les écoles, plus particulièrement au CO, d'un programme de qualité permettant de sensibiliser et d'éduquer les élèves au numérique. En effet, le programme scolaire doit intégrer le numérique de manière raisonnable et intelligente. Les outils numériques doivent être au service des matières enseignées et des compétences

nécessaires à l'environnement professionnel.

En conclusion, vos députés se battent et peaufinent leurs arguments pour que l'Institution se soucie de trouver des chemins qui permettent d'instruire tous les élèves.



DOSSIER LÉGISLATURE 2018–2023

Innovation : soutien aux nouvelles technologies



Par Pierre Nicollier

LE PLR EST LE PARTI DE L'INNOVATION ET IL L'A ENCORE DÉMONTRÉ DURANT CETTE LÉGISLATURE. PIERRE NICOLLIER, DÉPUTÉ, PRÉSENTE QUELQUES-UNS DES OBJETS DÉPOSÉS PAR LE GROUPE PLR EN LA MATIÈRE.

Durant cette législature, le PLR a proposé plusieurs projets avec l'intention d'améliorer la compétitivité de notre canton par l'innovation. Pour rappel, Genève se situe à la 9^e place dans le classement de la compétitivité des cantons, classement établi chaque année par l'UBS.

PROTECTION DE L'INTÉGRITÉ NUMÉRIQUE

Le premier projet à mentionner est le projet de loi constitutionnelle « Pour une protection forte de l'individu dans l'espace numérique » (PL 12945). Ce projet reprend le texte de l'initiative lancée pendant la crise Covid par le PLR et qui n'avait pas abouti en raison des conditions sanitaires. Il vise à inclure dans le domaine de la protection globale de l'in-

dividu l'ensemble des aspects concernant sa vie numérique, afin que les droits fondamentaux et les libertés soient également garantis dans ce contexte. Ce nouveau droit à l'intégrité numérique se place donc en prolongement du droit fondamental à l'intégrité et de la protection de la personnalité. Le Grand Conseil a largement accepté cette modification constitutionnelle le 22 septembre 2022. Elle sera donc soumise au peuple lors des votations de mars 2023, précédant les élections cantonales et permettant au PLR d'affirmer son engagement pour l'innovation.

Le projet PLR « Pour une protection forte de l'individu dans l'espace numérique » sera soumis au peuple lors des votations de mars 2023, précédant les élections cantonales et permettant au PLR d'affirmer son engagement pour l'innovation.

SOUTIEN AUX AVANCÉES TECHNOLOGIQUES

Le PLR a également déposé la motion M 2763, actuellement en traitement à la commission de l'économie du Grand Conseil. Cette motion propose de mettre en place les éléments permettant à notre canton de devenir un centre de référence de la technologie *blockchain*.

Pour ce faire, elle propose des actions autour de deux axes principaux :

1 Inclusion de la technologie *blockchain* dans la stratégie numérique cantonale
L'Etat doit y introduire spécifiquement l'objectif du développement d'un écosystème *blockchain* local. Genève étant déjà une plate-forme reconnue internationalement comme centre de compétences en matière de numérisation et de cybersécurité, un projet de développement

de la *blockchain* pourrait parfaitement s'y insérer.

2 Développement d'un cadre réglementaire *ad hoc*

Le PLR propose de créer un point d'attache légal alternatif en Suisse pour le for et le droit applicable. Ce point d'attache est une concrétisation des normes actuelles du droit fédéral en la matière. Il permettrait de créer un point d'attrait pour les projets internationaux.

Le PLR s'est également fortement engagé contre la mise en place d'un moratoire sur la 5G. Le groupe des députés a déposé sur ce sujet une résolution (R 949), encore en traitement dans la commission des travaux. Elle demande de délivrer sans délai les permis de construire nécessaires à la mise en conformité des antennes de téléphonie mobile existantes pour le passage vers le réseau 5G, à se mettre

en conformité avec le droit fédéral en levant le moratoire genevois – qui a été entre temps qualifié d'illégal par les tribunaux – et à permettre la construction de nouvelles antennes compatibles avec la 5G en respectant les valeurs fédérales de rayonnement ionisant.

En juin 2022, l'Office fédéral de l'environnement a en effet publié un premier « Rapport de monitoring du rayonnement non ionisant ». Ce rapport a pu déterminer l'exposition de la population aux rayonnements non ionisant, et ainsi démontrer que cette technologie ne présente pas de risques pour la santé. Pour rappel, la technologie 5G fonctionne sur des courtes distances et se transmet difficilement au travers des bâtiments. Elle offre en outre des antennes à faisceau directionnel. Celles-ci permettent de diriger les ondes radio dans la direction souhaitée et permet de réduire

l'exposition, avec pour objectif de contrebalancer l'augmentation des équipements. La recherche de la Confédération se poursuivra encore pendant cinq ans.

Le PLR est convaincu que la technologie permettra d'améliorer la qualité de vie des Genevois tout en diminuant notre empreinte écologique, notamment en créant un canton plus intelligent pour gérer ses flux et ses dépenses d'énergie.



Projets PLR pendants devant le Grand Conseil

Chaque mois, le *Nouveau Genevois* vous propose un panorama (presque) exhaustif des projets PLR encore pendants devant le Grand Conseil.

Les **nouveaux** projets apparaissent **en couleur**. Nous ne manquerons pas, dans ces colonnes, de vous tenir informés des suites données à ces différents textes. Retrouvez-les aussi, de même que les projets déjà adoptés et le programme complet du parti, sur plr-ge.ch.



Par Gabriel Delabays

FOCUS SUR...

... le PL 13184, déposé par Diane Barbier-Mueller. Ce projet de loi, porté par le PLR et le PDC, vise à simplifier la législation dense et contraignante en matière d'accueil préscolaire, qui constitue aujourd'hui le principal frein à l'ouverture de nouvelles structures d'accueil de la petite enfance, afin de favoriser notamment l'implantation de crèches privées. Ce projet de loi fait suite au vote par le Grand Conseil de deux motions souhaitant, pour l'une faciliter l'ouverture de crèches en plein air, appelées « éco-crèches », pour l'autre favoriser le maintien et la création de structures de la petite enfance non subventionnées. En acceptant ces deux motions, le Grand Conseil a souhaité adresser un message fort au Conseil d'Etat: le manque de places d'accueil dans les crèches du canton est un problème prioritaire et le gouvernement doit s'atteler à trouver des solutions pour enfin permettre à toutes les familles de bénéficier de cette offre d'utilité publique. Le PLR a ensuite souhaité donner un autre signal fort sur ce thème en déposant un projet de loi visant à résoudre la situation de manière pérenne.

AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

PL 13028 « L'État doit favoriser l'accès à la propriété de son logement »

En bref: ce projet de loi vise à autoriser l'État à prêter à une personne souhaitant acquérir son propre logement les fonds propres nécessaires, jusqu'à concurrence de 15%. Le candidat devra être un primo-acquéreur et ne pas disposer de fonds propres en quantité suffisante mais avoir une capacité financière adéquate, notamment en termes de revenus. Les fonds propres avancés par l'État devront être remboursés dans un délai de 10 ans. In fine, cela permettrait d'accéder à la propriété de son logement avec seulement 5% de fonds propres.

PL 13025 « Pour que les locataires puissent devenir, s'ils le souhaitent, propriétaires de leur propre logement »

En bref: ce projet de loi vise à autoriser les locataires qui le souhaitent à devenir propriétaires de leur logement à des conditions précises. Les conditions mises à cette acquisition ont trait au fait qu'elle doit se faire sans contrainte selon la protection contre le congé-vente, que le locataire occupe l'appartement depuis trois ans au moins et qu'en outre, les autres locataires de l'immeuble obtiennent formellement la garantie de ne pas être contraints d'acheter leurs appartements ou de partir. À cela s'ajoute la fixation d'un prix au mètre carré PPE maximal permettant des conditions d'accès abordables pour la classe moyenne.

PL 12290 « Pour de la PPE en droit de superficie dans le PAV qui évite toute spéculation tout en préservant les droits économiques légitimes des superficiaires »

En bref: ce projet de loi vise, dans le cadre du PAV, à fixer la durée des droits de superficie pour la PPE en droit de superficie à 99 ans, à définir une rente de superficie qui ne pèse pas trop la charge d'usage, ainsi qu'à déterminer la valeur de retour de l'immeuble à l'expiration du droit de superficie.

PL 11400 « Pour favoriser la réalisation de logements »

En bref: pour inciter les communes à construire des logements d'utilité publique, le projet vise à affecter une partie du fonds LUP cantonal de 35 millions/an à la réalisation des équipements publics, jusqu'ici à la seule charge des communes, ce qui s'avère souvent source de blocages. Ce mécanisme s'inscrit d'ailleurs dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle constitution.

M 2748 « Pour étendre la paix du logement à l'ensemble du territoire genevois »

En bref: cette motion vise à appliquer à la zone de développement Praille-Acacias-Vernets l'accord trouvé par le Grand Conseil en août 2020 pour les zones de développement, à savoir une proportion d'un tiers de logement d'utilité publique (LUP), d'un tiers de logements à loyers libres (dont minimum 20% de PPE) et d'un tiers de logements non subventionnés à loyers contrôlés. Ce texte vise à permettre un développement intelligent du PAV en sortant du prisme quantitatif pour passer à celui de la qualité, de la mixité et d'un aménagement urbain apaisé.

R 973 « Pour un aménagement du Rhône en aval du pont de Sous-Terre »

En bref: cette résolution a pour but de repenser la zone en aval du pont de Sous-Terre jusqu'à la pointe de la Jonction, afin de créer des espaces agréables, apaisés et conviviaux, tant pour les baigneurs que pour les habitants. Il est notamment demandé l'installation d'infrastructures utiles et de plaisance offrant des lieux d'aisance, d'infrastructures permettant la sécurité des utilisateurs. Ce texte s'inscrit dans une démarche commune menée avec le groupe PLR en Ville de Genève, certains éléments étant du ressort de la Ville et d'autres du canton.

PL 12901 « Transparence en matière de rémunération des dirigeants d'institutions de droit public »

En bref: ce PL demande de rendre transparentes les rémunérations des directions des 23 régies publiques. Il s'agit de proposer une alternative aux projets du MCG et de la gauche qui souhaitent baisser drastiquement les salaires de ces directions, sans tenir compte de la concurrence du marché, des importantes responsabilités et des fortes compétences managériales demandées à ces directions, tout en évitant d'éventuelles ouvertures liées à ces rémunérations.

PL 12793 « Pour que l'État reste un créancier responsable, fiable et solidaire »

En bref: ce projet demande que les créances de l'État soient désormais réglées dans un délai de 15 jours au maximum. Il s'agit d'accélérer le traitement informatif des créances de l'État et de régulariser une situation défective dans la transmission des factures de certains services.

PL 12789 « Des augmentations annuelles qui tiennent compte du personnel, de la santé budgétaire de l'État et de la situation économique du canton »

En bref: ce projet prévoit de donner la compétence de l'augmentation annuelle du traitement du personnel de l'État au Conseil d'État. Il s'agit de dépolitiser cette augmentation, qui est actuellement du ressort du Grand Conseil. Le projet de loi prévoit aussi que l'augmentation annuelle ne soit pas soumise à un principe automatique, mais soit réévaluée chaque année par le Conseil d'État selon la situation économique et budgétaire du canton, ce qui permet une meilleure flexibilité.

PL 12748 « Pour une maîtrise efficiente du processus législatif et de l'effet des lois »

En bref: ce projet instaure un frein à la réglementation. Il prévoit que tout nouveau projet soit évalué en terme d'efficience économique, sociale et financière. On entend par efficience la limitation des contraintes administratives et financières d'une loi. Il prévoit en outre un examen de toutes les anciennes lois afin d'abroger ou de réduire les moins efficaces.

PL 12704 « Pour une harmonisation du système des retraites qui préservent les prestations sociales »

En bref: ce projet prévoit que, pour chaque engagement ou chaque promotion à un échelon de cadre supérieur, le personnel de l'État soit affilié à une caisse de prévoyance en primauté des cotisations, en lieu et place de la primauté des prestations actuellement en vigueur.

PL 12575 « Maîtrise des engagements »

En bref: ce projet prévoit qu'un budget déficitaire ne peut prévoir la création de nouveaux postes sans qu'il soit prévu simultanément une diminution équivalente, en application du principe de réallocation des ressources. Toutefois une augmentation maximale du nombre total de postes à concurrence de la variation annuelle de la population du canton par rapport au dernier budget, peut être approuvée par le Grand Conseil à la majorité qualifiée des deux tiers.

PL 12574 « Maîtrise des charges »

En bref: ce projet prévoit que lorsqu'un budget est déficitaire, il ne doit pas comporter une croissance des charges qui dépasse une croissance de la population.

PL 12429 « Pour un choix libre et flexible de l'âge de la retraite »

En bref: ce projet de loi vise à flexibiliser l'âge de la retraite, pour les employés de l'État qui le souhaitent. Ainsi, il sera possible, pour autant qu'il n'y ait pas d'opposition des dirigeants, de prendre sa retraite à l'âge de 67 ans, plutôt que 65 ans actuellement.

PL 11548 « Caisse de pension de l'État prise en charge paritaire de la cotisation »

En bref: de l'avis des députés, cumulée aux autres avantages de la fonction publique, la prise en charge de la cotisation LPP à hauteur de 2/3 crée un déséquilibre difficilement justifiable avec le secteur privé et un trop lourd fardeau pour le contribuable.

M 2445 « Rénovons l'administration ! (Vol. II - Une mobilité interne efficiente au sein de l'État et de ses institutions) »

En bref: dans un but d'optimisation des ressources humaines de l'État, cette motion demande d'instaurer et de favoriser au sein du « petit et du grand État » une mobilité horizontale interne efficace du personnel.

EMPLOIS ET ÉCONOMIE

PL 13065 « Pour un soutien rapide et facilité aux acteurs de la restauration et du débit de boissons »

En bref : ce projet de loi prévoit l'octroi d'une aide unique et facilitée pour les secteurs de l'hôtellerie, de la restauration et du débit de boissons. Les mesures sanitaires en vigueur depuis décembre 2021, notamment le télétravail obligatoire et les règles des 2G et des 2G+, ont eu des conséquences importantes sur de nombreux secteurs d'activités, impliquant une baisse significative du chiffre d'affaires. L'aide proposée par le projet de loi vise donc la sauvegarde de l'emploi et des entreprises, et constitue un coup de pouce financier en attendant la fin des restrictions sanitaires et le redémarrage progressif de l'activité économique.

PL 11715 « Ouverture du dimanche »

En bref : les magasins devraient pouvoir ouvrir quatre dimanches par année, afin de mieux répondre aux besoins des consommateurs et des touristes et de faire face à la concurrence française.

PL 11716 « Ouverture du samedi »

En bref : les magasins devraient pouvoir ouvrir le samedi jusqu'à 19h, afin de mieux répondre aux besoins des consommateurs et de faire face à la concurrence française.

M 2816 « Pour des Rues Basses dignes du rayonnement de Genève »

En bref : la motion demande d'entreprendre toute action nécessaire en collaboration avec la Ville de Genève afin de rénover dans les plus brefs délais les revêtements des Rues Basses et d'améliorer les conditions d'utilisation de cet axe commercial prioritaire.

M 2784 « Favorisons l'emploi de la langue française : "Soldes" »

En bref : la motion demande à l'État d'intervenir auprès des commerçants et des milieux économiques pour leur rappeler le libellé de l'article 5 de notre Constitution cantonale, en les invitant notamment à privilégier l'idiome français « Soldes » lors des ventes périodiques promotionnelles.

M 2763 « Pour que Genève devienne un centre de référence de la technologie blockchain »

En bref : cette motion demande le développement d'une stratégie visant à accélérer les efforts en matière de technologie *blockchain* à Genève, particulièrement en créant un cadre solide, notamment légal, permettant à Genève d'accroître son rayonnement et sa prospérité par la constitution d'un terreau favorable à la technologie *blockchain* et aux initiatives dans ce domaine.

M 2739 « Pour une bourse de formation et une aide individuelle extraordinaire pour les indépendants et dirigeants d'entreprises privés de leur outil de travail »

En bref : cette motion demande une bourse de formation et une aide individuelle extraordinaire pour les indépendants et les dirigeants d'entreprises privés de leur outil de travail. Il s'agit d'accompagner les indépendants et les patrons de PME, qui ont malheureusement perdu leur entreprise en raison de la crise du Covid-19, dans une reconversion professionnelle leur permettant un retour rapide à l'emploi et un avenir le plus radieux possible.

R 949 « Réseau mobile et développement technologique, Genève dernière de classe ? »

En bref : la résolution demande de délivrer sans délai les permis de construire nécessaires à la mise en conformité des antennes de téléphonie mobile existantes pour le passage vers le réseau 5G, à se mettre en conformité avec le droit fédéral en levant le moratoire mis en place par Genève et à modifier rapidement la législation de sorte à pouvoir permettre la construction de nouvelles antennes compatibles avec la 5G et respectant les valeurs de rayonnement ionisant.

FISCALITÉ

PL 13030 « Modification de la loi sur les estimations fiscales de certains immeubles »

En bref : ce projet de loi vise à être un contre-projet, fiscalement neutre, au projet de loi du Conseil d'État de réévaluation du patrimoine immobilier, qui coûterait 90 millions aux contribuables. Ce projet propose de fixer la réévaluation périodique de ces immeubles à l'indice genevois à la consommation, pour que ceux-ci soient évalués conformément à la LHID. À titre de mesure d'accompagnement et dans le but d'atténuer le prélèvement fiscal lié à cette augmentation, mais également pour diminuer le poids de l'imposition sur la fortune dans le canton de Genève, il propose une baisse linéaire de l'impôt sur la fortune.

PL 12709 « Pour que les liquidités des entreprises, en temps de crise, servent à l'emploi et à la pérennité de l'activité économique »

En bref : la Suisse connaît déjà la possibilité de reporter un exercice déficitaire sur les sept exercices suivants s'ils sont bénéficiaires. Ce projet vise à permettre également le report d'un déficit sur les années bénéficiaires précédentes, dégageant ainsi un crédit d'impôt correspondant au montant de la perte qui est utilisable pendant les cinq exercices subséquents à celui écoulé.

PL 12264 « Déductions accrues des frais forfaitaires des frais relatifs aux immeubles privés »

En bref : ce projet de loi propose d'augmenter les montants déductibles à titre de frais forfaitaires relatifs à l'entretien et à l'amélioration énergétique des biens immobiliers, dans l'objectif de compenser la hausse de la valeur locative annoncée au début de l'année 2018.

PL 12249 « Déductions accrues en faveur de la prévoyance »

En bref : alors que la prévoyance libre, ou 3^e pilier B, prend de plus en plus d'importance pour la constitution d'une retraite digne, ce projet de loi favorise cette catégorie d'épargne en permettant une plus grande déductibilité de cette prévoyance libre.

PL 12247 « Réduisons les impôts des personnes physiques »

En bref : face à l'augmentation des charges pesant sur les ménages genevois, ce projet de loi vise à leur offrir un bol d'air, en baissant l'impôt cantonal de 5 % pour tous les contribuables.

PL 11491 « Imposition communale au lieu de domicile »

En bref : une réforme majeure pour deux progrès concrets : des impôts communaux, enfin pleinement démocratiques et un soutien aux communes qui construisent des logements.

PL 8640 « Aménagement de la taxe professionnelle communale »

En bref : il faut cesser de taxer inutilement le travail, et réduire progressivement la taxe professionnelle communale.

MOBILITÉ

M 2836 « Déposons et récupérons nos plaques d'immatriculation dans nos offices postaux »

En bref : cette motion demande de mettre en place, en collaboration avec l'Office cantonal des véhicules et la Poste, la possibilité pour les habitants de déposer et récupérer leurs plaques d'immatriculation dans les offices postaux du canton, en particulier dans les zones hors de l'hypercentre et des centres urbains.

M 2828 « Améliorons et sécurisons la voie verte »

En bref : cette motion demande de renforcer la sécurité des usagers sur la voie verte, sans freiner les cycles, notamment en étudiant une séparation des flux piétons et vélos et en posant un système de détection/sensibilisation pour la vitesse des cycles. La motion demande aussi de planter des arbres pour apporter des zones d'ombres et d'étudier la mise en place de mobiliers urbains, là où cela est possible, le long de la voie verte.

M 2824 « Généralisation du 30 km/h : pour une solution raisonnable dans la lutte contre le bruit routier, ne mettons pas en œuvre un plan qui ne tient pas compte des différents usagers et de l'ensemble des facteurs liés à la circulation ! »

En bref : la motion demande de surseoir à la stratégie du Conseil d'État en matière de lutte contre le bruit routier qui prévoit notamment la généralisation du 30 km/h pour de nombreux axes routiers et de mener une étude sur les conséquences sur les transports publics et de secours. La motion propose également d'élaborer une stratégie de gestion de la vitesse maximale et d'assainissement du réseau routier cantonal et communal qui tient compte d'autres facteurs que le bruit routier.

M 2806 « Relançons le "Grand Genève" et le transfert modal par des parkings relais (P+R) en France voisine »

En bref : la motion demande de relancer le projet de transfert modal par des parkings relais (P+R) en France voisine, en se basant sur la loi rejetée en votation à une courte majorité en 2014, et à intégrer ce projet dans les projets d'agglomérations cofinancés par la Confédération. Le projet de construction des P+R en France voisine vise à soulager le trafic transfrontalier, la pression sur les petites communes et la congestion du réseau routier du canton.

M 2794 « Pour une évaluation des conséquences de la stratégie cantonale de lutte contre le bruit routier sur l'activité des Transports publics genevois »

En bref : la motion demande une évaluation des conséquences de la stratégie cantonale de lutte contre le bruit routier. Le Conseil d'État a proposé de nouvelles mesures comme la réduction des limitations de vitesse de façon différenciée suivant l'importance des axes routiers et suivant les heures du jour et de la nuit. Ce projet a des conséquences concrètes sur l'activité des transports publics, mais aussi pour les professionnels ayant besoin d'utiliser quotidiennement le réseau routier. Il est donc nécessaire d'analyser la situation avant que cela n'entraîne des difficultés supplémentaires pour le trafic.

M 2792 « Pour un contournement de Soral qui réponde aux préoccupations des habitants du sud du canton »

En bref : Cette motion fait suite au projet étudié par le département des infrastructures, qui prévoit un contournement routier par la France se rattachant à un axe secondaire, déportant de fait la problématique du trafic à Soral sur d'autres petites communes. Le PLR propose une alternative via un contournement routier par l'ouest de Soral, se rattachant à la route de Chancy et permettant ainsi aux utilisateurs d'aller directement au pôle multimodal de Bernex.

M 2791 « Non à un contournement de Genève payant ! »

En bref : la motion fait suite au projet du département de la Haute-Savoie de mise en péage du tronçon autoroutier entre Saint-Julien et Annemasse. Elle demande d'identifier, avec l'appui de la Confédération et des autorités françaises compétentes, des solutions permettant de maintenir la gratuité du contournement autoroutier, ainsi que toute autre action permettant d'éviter des reports de trafic vers les axes secondaires et les zones d'habitation du sud du canton.

SANTÉ

PL 12769 « Préservons notre hôpital par une gouvernance centrée sur les compétences ! »

En bref : ce projet de loi vise à réformer le conseil d'administration des HUG en diminuant le nombre de ses membres. Celui-ci serait formé par 7 à 9 membres dont le choix se ferait sur la base de leurs compétences et de leur indépendance. Avec un conseil d'administration réduit et basé sur ces critères, modèle pratiqué par les autres cantons, les HUG seraient mieux armés pour faire face aux futurs défis de l'hôpital.

M 2583 « Pour un engagement tripartite assurés-médecins-assurances sur le long terme »

En bref : Cette motion demande de mettre en place un cadre législatif au niveau cantonal permettant aux assurances de proposer des modèles d'assurance obligatoire de soins garantissant un engagement tripartite assurés-médecins-assurances sur plusieurs années, avec l'objectif de favoriser le suivi coordonné des patients et permettant de bloquer les primes sur cette même période.

ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE

PL 13086 « Accélérons la transition énergétique »

En bref : ce projet de loi vise à accélérer la transition énergétique en supprimant les obstacles administratifs, notamment dans le cadre de rénovations en zone 4B et 4B protégée (zone rurale).

PL 12973 « Favorisons les récupérations de chaleur pour arriver à la société à 2000 watts »

En bref : ce projet de loi vise à favoriser la récupération thermique des activités des machines industrielles, artisanales et des data centers. Il s'agit d'utiliser le large potentiel des activités économiques du canton pour produire de la chaleur et de l'énergie en réseaux, afin de pouvoir connecter des quartiers avec des circuits fermés de chaleur.

M 2858 « Rendons possible la pratique de l'agrivoltaïsme »

En bref : cette motion demande de créer les bases légales pour que l'agrivoltaïsme soit autorisé à Genève, ainsi qu'à encourager la mise en place d'installations pilotes, en collaboration avec AgriGenève. L'agrivoltaïsme désigne l'usage intelligent de panneaux solaires dans des exploitations agricoles, afin d'apporter des bénéfices directs aux cultures en plus de la production d'électricité.

M 2831 « Pour une réalisation efficace de l'assainissement énergétique des bâtiments du petit État et du grand État »

En bref : cette motion fait suite au rapport n°169 de la Cour des comptes, qui révélait que de nombreux bâtiments échappaient au bilan énergétique de l'État (BEBE) et que l'État n'avait pas de réel monitoring pour la transition énergétique. La motion demande donc d'inclure dans le BEBE les édifices en location, tels que les édifices importants comme les bâtiments des HUG, Palexpo et les locaux des TPG, et de mettre en œuvre les recommandations de la Cour des comptes.

M 2759 « Un cadre réglementaire assaini pour favoriser les récupérations de chaleur pour arriver à la société à 2000 watts »

En bref : cette motion vise les mêmes buts que le PL 12973, en demandant au Conseil d'État de réduire les contraintes administratives et de prendre en compte les initiatives positives existantes du secteur privé en faveur de la transition énergétique.

COHÉSION SOCIALE, FAMILLE ET GÉNÉRATION

PL 13184 « Pour permettre aux crèches non subventionnées d'offrir une alternative aux familles »

En bref : Ce projet de loi vise à simplifier la législation dense et contraignante en matière d'accueil préscolaire, qui constitue aujourd'hui le principal frein à l'ouverture de nouvelles structures d'accueil de la petite enfance, afin de favoriser notamment l'implantation de crèches privées.

M 2813 « Pour la création d'un guichet de l'autonomie »

En bref : cette motion demande au Conseil d'État d'évaluer la création d'un « guichet de l'autonomie » à destination des personnes en situation de handicap. L'objectif est de rassembler les informations sur les prestations disponibles dans le canton de Genève, tant proposées par l'État et les communes que par des associations ou des privés. Ce guichet pourrait être installé à la Maison de l'Autonomie à Lancy-Pont-Rouge.

M 2773 « Pour la pérennité financière de Pro Senectute »

En bref : cette motion demande au Conseil d'État de déposer un projet de loi visant à assurer la pérennité financière de Pro Senectute et de sa consultation sociale, qui risque de ne plus être assurée à partir de 2022, faute de financement suffisant.

ÉCOLE ET FORMATION

PL 12661 « Moins de tâches administratives, plus d'heures d'enseignement au cycle d'orientation »

En bref : ce projet vise à augmenter le temps d'enseignement au cycle d'orientation et à diminuer les tâches administratives inutiles des enseignants. En effet, les enseignants genevois au secondaire I enseignent environ 20 % de moins que leurs voisins romands. Les modifications proposées permettraient notamment d'absorber la hausse des effectifs d'élèves dans le canton tout en continuant d'assurer un enseignement de qualité.

PL 11926 « Formation des enseignants du primaire en 3 ans »

En bref : les enseignants genevois sont les seuls de Suisse à devoir suivre une formation de quatre ans. De plus, cette formation trop longue est également insuffisamment orientée vers la pratique. Malgré l'acceptation d'une motion PLR demandant déjà de réduire cette formation à 3 ans, la Conseillère d'État en charge du DIP s'y refuse. Ainsi, le groupe confirme sa demande, cette fois, sous la forme d'un projet de loi.

M 2861 « Pour une gestion efficace et durable des remplacements au primaire »

En bref : cette motion demande de confier sans délai un mandat à une société privée afin qu'elle développe une solution informatique permettant le traitement de bout en bout, dans une seule application, des dossiers et des paiements pour les remplacements de l'école obligatoire, afin de pallier les graves problèmes que rencontre le service des remplacements au primaire.

M 2845 « DIP - Contenu pédagogique et évaluations : maintenons le personnel sur le terrain »

En bref : cette motion demande que, pour l'ensemble des enseignements et des formations délivrés par le Département de l'instruction publique, le personnel élaborant le contenu pédagogique, ainsi que celui préparant les évaluations, puisse se prévaloir d'une pratique régulière d'enseignement.

M 2755 « Pour un bilan des efforts mis en place en faveur de l'école inclusive »

En bref : cette motion demande au Conseil d'État de faire un bilan des efforts engagés pour l'école inclusive. Cela permettra de planifier les adaptations du projet mais également les ressources nécessaires à un programme efficient et de qualité, en particulier en regard des défis qui s'annoncent avec l'augmentation prévue du nombre d'élèves à l'horizon 2030. Cette motion répond en outre aux inquiétudes des enseignants, que le groupe PLR a eu l'occasion de rencontrer et qui ont émis certains doutes sur la mise en œuvre de l'école inclusive sur le terrain.

M 2724 « Stop à la création d'écoles à filières mixtes dans l'enseignement secondaire II »

En bref : la motion demande d'arrêter la création de filières mixtes dans les établissements genevois. Ces filières représentent un accroissement du temps de travail pour le corps enseignant et ne répondent pas aux lacunes d'orientation. Elles demandent également un coût organisationnel et financier trop important par rapport à leur réelle plus-value. Les trois établissements qui les pratiquent actuellement le font pour des raisons historiques, mais il n'est nullement nécessaire d'étendre le système aux autres établissements.

M 2672 « Pour le développement des "cliniques de recherche", un outil pour l'apprentissage académique, l'expérience professionnelle et l'intérêt général »

En bref : la motion demande à améliorer les collaborations entre les différentes hautes écoles, écoles professionnelles et l'Université de Genève afin de développer les « cliniques de recherche », outil pour faire réfléchir les étudiants sur les problématiques sociales de la Cité, tout en renforçant les partenariats étatiques et privés permettant la mise en place de nouvelles cliniques sans coûts supplémentaires pour les finances publiques.

M 2563 « Pour un bilan de la loi sur l'instruction publique »

En bref : suite à l'entrée en vigueur de la loi sur l'instruction publique le 1^{er} janvier 2016, cette motion demande un bilan de cette loi afin d'en évaluer son efficacité et ses effets, notamment en rapport avec les dispositions relatives à l'éducation spécialisée, communément appelée « l'école inclusive ».



Le PLR en campagne



Balestrafic: fort par nature!



Déménagement local ou international
Déménagement d'entreprises
Stockage et garde-meubles
Transport et livraisons

Ce n'est pas un hasard si nous avons choisi l'éléphant comme symbole. Cet animal représente la force, l'intelligence, mais aussi l'esprit d'équipe et la loyauté. Des valeurs qui sont les nôtres et que nous partageons avec nos clients.

Quels que soient vos besoins en terme de logistique, de stockage ou de déménagement, nous avons votre solution.

Pour vous en convaincre, il ne vous en coûtera rien, si ce n'est le temps que vous voudrez bien nous consacrer afin que nous étudions et comprenions vos besoins.

BALESTRAFIC

www.balestrafic.ch

17-19 rue Baylon - 1227 Carouge - Tél. 022 308 88 00